



# CITÉ NOUVELLE BOUGUENNAIS

N° 27

JANVIER 1978

## SOMMAIRE

- 3 INTRODUCTION
- 4 ACTUALITES
  - L'emploi
  - Les Stages Jeunes
  - Les Noms de Rues
- 9 CONSEIL MUNICIPAL
- 15 URBANISME
  - Réunion avec les habitants aux Bauches du Désert
  - Réunion avec les habitants au Fougan de Mer
  - Plan de circulation
- 19 CADRE DE VIE
- 21 AFFAIRES SCOLAIRES
  - Groupe scolaire de la Croix-Jeanette
  - Transports Scolaires
  - Classes de Neige
  - Ecole du Clos-Bourneau
- 23 AFFAIRES SOCIALES
- 24 LA TUTELLE
- 27 LE COURRIER DES LECTEURS
- 29 LA VIE DES ASSOCIATIONS

## MONTAGE DIAPOSITIVES

préparé par une équipe issue de la Commission des Finances et de la Commission de l'Information. Y étaient représentés les trois courants du Conseil Municipal : PS PC PSU, désireux de prendre l'avis de la population après l'avoir informée le plus complètement possible, ainsi que le stipulait le protocole d'accord de 77.

Ceux-ci souhaitent que le montage soit l'introduction au débat avec vous sur le thème suivant :

- La décision préalable de la Commission des Finances unanime : « L'Augmentation des impôts en 78 ne devra être supérieure au coût de la vie ».

- Quelles conséquences ? Quelles mesures décisives à prendre ?

**LUNDI 6 FEVRIER**

à 20 H 30 Chez M. PERRODEAU  
1, rue des Côteaux à BOUGUENAIS

**MERCREDI 15 FEVRIER**

à 20 H 30 Au Centre Médico-Social LES COUETS

**JEUDI 16 FEVRIER**

à 20 H 30 A la Mairie

## BUDGET PRIMITIF 1978

## INTRODUCTION

### Lutter contre l'injustice

L'activité municipale du premier trimestre est toujours consacrée à la préparation du budget. Cette année, pour la première fois, l'équipe municipale a décidé de faire un effort particulier pour associer la population à ce travail d'élaboration. Quatre réunions publiques sont prévues en Février au cours desquelles seront projetées des diapositives et discutées les orientations de la municipalité. Il est important qu'un maximum de Bouguenaisiens viennent participer à ce débat. Car le vote du budget est un acte politique essentiel qui engage l'avenir de toute la population. Il est aussi important que tout le monde, à cette occasion, prenne bien conscience des difficultés dans lesquelles se débattent aujourd'hui les collectivités locales en raison de la carence du pouvoir en place. Car la situation financière des communes a franchi le seuil critique. C'est une évidence que plus personne ne conteste.

Mais alors, qu'a fait la Ve République depuis 20 ans qu'elle est au pouvoir pour remédier à une situation qui était depuis longtemps prévisible. A vrai dire, rien, sauf quelques promesses qu'elle n'a pas tenues. Il y a eu la commission Guichard dont le rapport a été prestement enterré, puis ce simulacre de consultation démocratique que constitue le questionnaire adressé aux Maires auquel peu ont répondu. A croire que les élus sont restés insensibles à cet exercice de démocratie directe à moins qu'ils n'aient estimé qu'il y avait mieux à faire que d'amuser la galerie au moment où la gravité de la situation exigeait des mesures urgentes et concrètes. Bref, toutes ces gesticulations, tous ces discours pour masquer l'absence de politique et l'incapacité du gouvernement actuel à résoudre les grands problèmes de l'heure.

Car ce qui est vrai pour les collectivités locales l'est aussi pour le chômage, l'augmentation du SMIC, la retraite à 60 ans, la 5ème semaine de congés payés, la hausse des prix. La majorité actuelle estime sans doute qu'il est urgent d'attendre, comme si demain tout devait s'arranger comme par enchantement. Nous, nous pensons qu'il est urgent de changer la politique. Il est urgent que les familles qui sont exonérées de

l'impôt sur le revenu le soient aussi de la taxe d'habitation. Il est urgent que les personnes âgées dont les ressources sont trop souvent modestes soient déchargées du fardeau que représente pour elles l'impôt local.

Il est vrai qu'à Bouguenais les contribuables sont un peu moins défavorisés qu'ailleurs. Ils le doivent, pour une part, à la situation fiscale relativement privilégiée de leur commune, et pour une autre part, à l'action rigoureuse et déterminée que mène depuis sept ans l'équipe municipale, action fondée sur l'union de la gauche, aux côtés des travailleurs et des catégories sociales les plus démunies. Il est évident qu'un changement de politique gouvernementale se concrétisant demain à la suite des élections législatives par une réforme des finances locales, donnerait à cette action une nouvelle dimension qui la ferait mieux comprendre des couches sociales qui, aujourd'hui encore, ont tendance à l'identifier aux injustices du système actuel. Ainsi, certains pensent encore que si les impôts sont - et c'est l'évidence - trop lourds, c'est la faute au Maire et à son Conseil, alors que la responsabilité en incombe exclusivement au gouvernement qui refuse de modifier une fiscalité locale qui pénalise les bas revenus.

C'est pourquoi, de plus en plus nombreux sont les Français, aujourd'hui, à penser qu'il ne suffit pas de changer d'équipe municipale pour changer la vie, mais qu'il faut aussi changer de gouvernement et que pour cela, il faut aller au bout de cette logique qui a conduit à l'éclatante victoire des dernières municipales et voter en MARS 78 pour les candidats de l'union de la gauche.



## ACTUALITES

### A PROPOS de "REGRESSION" du CHOMAGE

En cette période préélectorale, ces messieurs qui président depuis 20 ans, avec tant de bonheur, aux destinées économiques de la France, déploient beaucoup d'efforts pour persuader les Français que le chômage est en régression sensible depuis Septembre.

Les 300 000 postes offerts aux jeunes par le patronat sont, paraît-il, dépassés et Monsieur le Ministre du Travail, en mathématicien d'un genre un peu particulier, n'a pas hésité, en Novembre dernier, à nous démontrer qu'avec 30 000 unités de plus, le chômage était en diminution de 5 %. Cela peut constituer évidemment une méthode originale pour faire tomber le pourcentage à 0 en 20 mois, mais ne résout pas le problème.

- 5 % ! Quel cynisme de la part d'un responsable, lorsque l'on songe au cortège de misère matérielle et morale qui accompagne cette maladie honteuse du capitalisme qu'est le chômage.

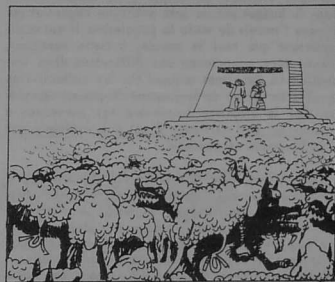
Derrière l'écran de fumée d'une prétendue lutte contre la hausse des prix, le plan Barre s'est efforcé en fait de réaliser les plans du grand patronat : accroissement des profits par restructuration des entreprises et réduction des charges salariales.

Le résultat, vous le connaissez : une attaque sans précédent contre le pouvoir d'achat des travailleurs ; le blocage des salaires accusés d'être à la source de l'inflation, et parallèlement, malgré tous les artifices, tous les subterfuges de M. BARRE, un maintien de la hausse des prix au taux de l'année précédente.

Aujourd'hui, après avoir tenté de nous faire croire qu'il luttait contre la hausse des prix, M. BARRE voudrait nous persuader qu'il lutte contre le chômage.

Or, le chômage n'est qu'un effet mécanique de la restructuration des entreprises recherchée par le plan Barre. La conséquence de cette restructuration est la mise en difficultés et la disparition de milliers d'entreprises, petites et moyennes. La fermeture d'Atlantique-Viandes en est, à Bouguenais, l'illustration.

Il en va ainsi dans la Jungle des affaires. Le plus faible est dévoré par le plus fort. En réalité, M. BARRE ne lutte pas plus aujourd'hui contre le chômage qu'il ne luttait hier contre la hausse des prix. Il se livre, en fait, à une opération de camouflage nécessitée par la proximité des élections, opération dont les fameux « stages de formation » sont la pièce maîtresse.



- 4 -



## ACTUALITES

### Courbe de chômage à BOUGUENAIS

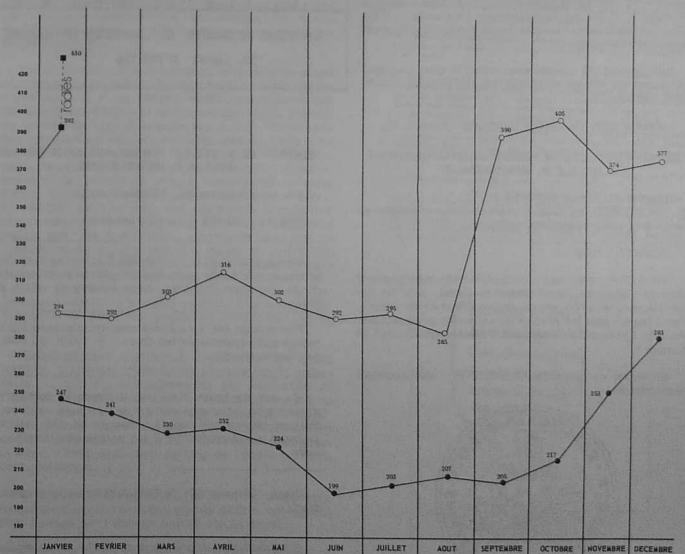
Comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessous, le nombre de demandeurs d'emploi ne régresse pas malgré les mesures gouvernementales tendant à dissimuler le nombre de travailleurs privés d'emploi. Après les « Contrats emploi-formation » et les « Stages Jeunes » dont l'objectif était de retirer des statistiques plus de 300 000 Jeunes, le pouvoir vient d'engager la répression contre les demandeurs d'emploi. C'est ainsi que :

- Tout chômeur ayant 48 heures de retard d'au pointage sera radié.
- Un chômeur en maladie pour plus d'un mois est éliminé des statistiques.
- Des inspecteurs de l'Agence Nationale pour l'emploi effectuent des contrôles à domicile.

A Bouguenais, 38 personnes ont été radiées en Janvier dont 18 pour non pointage et une vingtaine tantôt, soit pour maladie ou congé-maternité. Si nous totalisons, nous obtenons 430 demandeurs en Janvier 1978.

La Courbe du bas représente l'année 1976, et la Courbe du haut représente l'année 1977 et Janvier 1978.

- — ● Année 1976
- — ○ Année 1977
- — ■ Année 1978



- 5 -



## ACTUALITES

# Stages "Jeunes sans Emploi" : Une Escroquerie Gouvernementale

Le Comité d'établissement du Lycée d'Enseignement Professionnel (L.E.P., ex C.E.T.) de Bouguenais a discuté le 1er Décembre la proposition d'un organisme public de formation continue du Sud-Loire, d'organiser dans l'établissement un stage destiné à des jeunes sans emploi, ayant déjà bénéficié d'une formation BEP des sections « Transport » et « Services Commerciaux ».

Par 10 voix contre 9, le Comité a pris la responsabilité de cautionner cette opération destinée officiellement à assurer aux jeunes stagiaires un perfectionnement en économie, une initiation à la sténo et à la comptabilité ainsi qu'à une deuxième langue. Dans la réalité, c'est une action de propagande gouvernementale « cache-misère » ayant pour objectif d'enlever 15 jeunes des statistiques du chômage. Cette opération montre que le Pouvoir sait trouver l'argent quand il s'agit de semer l'illusion ou de faire croire qu'il lutte contre le chômage ! C'est de la manœuvre électorale ! Plus qu'un long discours, les deux tableaux qui suivent permettent de constater :

- d'une part, la scandaleuse pénurie dont souffrent les jeunes en formation professionnelle initiale : CAP, BEP (colonne 1) ;

- d'autre part, les appâts financiers (colonne 2).

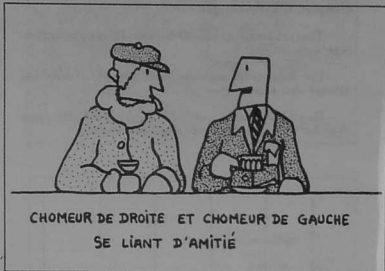
### BUDGET 1977 DES DEPENSES D'ENSEIGNEMENT DU L.E.P. BOUGUENAIS

126 361,00 F pour 244 élèves  
9 782,62 F de taxe d'apprentissage mendiée en un an à la suite démarches multiples.

### COMMENTAIRE

Au L.E.P., très peu de matériel en enseignement général : absence quasi totale de livres, plus de papiers depuis le 1er Décembre, le chauffage au minimum... Pas d'argent pour les sorties de caractère pédagogique. Pour un Lycée d'Enseignement Professionnel, c'est un comble !

En outre, ce qui manque au L.E.P. : des sections industrielles.



CHOMEUR DE DROITE ET CHOMEUR DE GAUCHE  
SE LIANT D'AMITIE

### BUDGET DE L'OPERATION JEUNES SANS EMPLOI AU L.E.P. BOUGUENAIS

300 jeunes sollicités, 15 sélectionnés.  
Budget : 150 000 F pour 35 semaines.

Bonus pour le L.E.P. : 30 000 F (c'est la formation continue envisagée sous l'aspect de mère nourricière de la formation initiale... pour prendre la place de celle-ci !).

Rétribution des personnels enseignants assurant en heures supplémentaires les cours : 75 000 F, soit 60 F de l'heure environ.

Ca met du beurre dans les épinards et surtout ça dispense de lutter pour obtenir de meilleurs salaires ! Giscard réussit son coup : il impose de plus longues journées aux formateurs ; il les enlève des terrains de lutte.

Stage : 35 semaines de 34H dans la salle de dessin d'art.

Elle est libre : il n'y a pas de prof... et on réclame une nomination. A supposer que le Recteur désigne quelqu'un, où ira-t-il enseigner ? Sur « la Butte Montmartre » ? (emplacement prévu pour l'internat).



## ACTUALITES

# stages jeunes (suite)

### CONCLUSIONS

Pas d'argent pour faire fonctionner correctement le L.E.P., pour améliorer les conditions d'enseignement, pour créer les postes qui manquent, pour titulariser les auxiliaires, pour créer des emplois pour les Jeunes !

Mais 15 millions d'anciens francs pour une supercherie ! Et combien de fois 15 millions dans la France entière ? Ils sont 10 000 jeunes sans emploi dans la région nantaise ! Aucune qualification nouvelle à l'issue du stage, pas plus de chances de trouver l'emploi espéré !

« On » présente cela pour de la Formation Continue : quelle ironie ! C'est dévoyer les fonds publics et les droits des travailleurs à la formation continue.

La misère de l'enseignement technique public est telle que le Pouvoir conduit des directions de L.E.P., certains enseignants, des jeunes, à accepter n'importe quoi pour la survie. Au-delà de 18 ans, les stagiaires perçoivent 90 % du SMIC, le principe d'une rémunération étant absolument justifié. Mais pourquoi les jeunes en formation initiale au L.E.P. ne percevaient-ils pas un présalaire ?

Enfin, il faut voir qu'au travers de la mise en place d'un tel stage se profile le tracé de la fonction qu'assigne aux L.E.P. la réforme HABY, celle aussi des tandem Giscard-Barre et de Ceyrac-Beullac. L'objectif de la réforme vise à enlever aux L.E.P. l'essentiel des formations d'ouvriers et d'employés qualifiés pour les confier aux entreprises, à la « profession ». Selon cette conception, la formation ne saurait être qu'adaptation à des postes de travail. Vidés ainsi de leurs élèves, les L.E.P. disposeraient de locaux disponibles... et seraient utilisés pour des opérations ponctuelles commandées par les entreprises, opérations sans grand intérêt pour les travailleurs, car n'entraînant pas un supplément de qualification. D'ailleurs, M. CHOTARD du CNPF n'entretient pas de mystère là-dessus, mais dresse le profil de la formation qu'il souhaite : « Ce que les jeunes n'auront pas appris au cours de leur formation initiale, c'est plus tard, dans la vie professionnelle et dans les formations ultérieures qu'ils apprendront ».

Ainsi, apparaît clairement l'ambition du grand Patronat d'inféoder l'institution scolaire (de la maternelle, le L.E.P., à l'Université) aux impératifs de l'Economie (capitaliste) pour la réalisation des profits les plus élevés et ce, par une aggravation de l'exploitation (déqualification des travailleurs, dévalorisation de diplômés, mise en place de formations ultra-courtes, système d'évacuation tout au long de l'école : CPPN, CPA, loi Royer...).

Mais les intérêts des jeunes, de la nation s'opposent fondamentalement à ceux des grands maîtres qui règnent sans partage sur l'Economie et la vie du pays.

C'est dire toute l'aspiration d'une très forte majorité des usagers du L.E.P. (jeunes, parents, enseignants et aussi administrateurs) à des changements profonds, qui ne sauraient se réduire à des ravalements de façade.

## Union Patronale de Loire Atlantique

27 bis, quai de Versailles - 87 453 44015 Nantes Cedex

Le Délégué des Entreprises  
Pour l'Emploi

Ligne téléphonique directe : 71.56.00

CC/NC/1 77/6085 -

NANTES, 26 Octobre 1977

*Copie de la Lettre de l'Union Patronale de Loire Atlantique à propos des stages jeunes*

Monsieur,

Nous vous avons écrit en JUILLET 1977 pour vous présenter les mesures gouvernementales en faveur de l'emploi des Jeunes (loi du 5 Juillet 1977) et vous demander vos intentions. A ce jour, sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu réponse, positive ou négative, à notre questionnaire.

Il nous félicite donc d'insister auprès de vous : ces mesures, exceptionnelles et limitées à Décembre 1977, présentent un double intérêt :

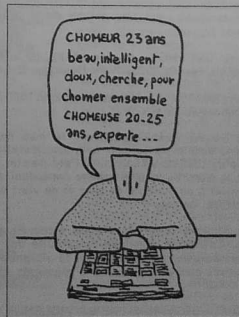
- INTERET POUR LES JEUNES : il est du devoir de chacun de permettre à nos jeunes gens de faire leur entrée dans la vie post-scolaire mieux que comme CHOMEUR : même un emploi temporaire ou précaire vaut mieux que pas d'emploi du tout, aussi bien sur le plan matériel que sur le plan social.

- INTERET POUR VOUS : il faut que chaque employeur prenne le temps d'examiner attentivement les facilités offertes par cette loi de 5 Juillet : à son avis, il ne les retrouvera pas de si tôt. Elles sont (surtout) très favorables pour l'employeur et soulignent même un refus d'inscrire le vue financier, cela ne « cache rien ».

Le procédé normal, pour le recrutement des jeunes, reste l'EMBAUCHE : cette année, l'Etat prend en considération la période d'adaptation des jeunes à leur emploi et exonère l'employeur de l'essentiel des charges sociales jusqu'en Juin 1978.

L'APPRENTISSAGE est également encouragé (exonération des charges sociales pendant 2 ans).

A DEFAUT D'EMBAUCHE, le CONTRAT EMPLOI-FORMATION et surtout le STAGE EN ENTREPRISE sont des procédés qui devraient séduire un employeur, même au stade en entreprise, l'employeur - la possibilité de voir à l'oeuvre chez lui, pendant 6 à 8 mois, des jeunes gens rémunérés par l'Etat : la seule contrainte (et elle est légitime) étant que le « jeune » effectue pour-





## ACTUALITES

### Les NOMS de RUES à BOUGUENAIS

La Municipalité, depuis 1971, a pris pour habitude de donner aux nouvelles rues de la Commune le nom de personnalités ayant marqué l'histoire de notre Société. C'est ainsi que pour célébrer le centenaire de la Commune de Paris en 1871, les rues « Louise Michel », « Jules Vallès », « Jean-Baptiste Clément » ont été retenues.

Nous avons également voulu honorer la mémoire de leaders syndicalistes (Benoît FRACHON) et plus spécialement nantais (Fernand PELLOUTIER, Charles BRUNELIERE, Ange GUEPIN) à l'occasion de la réalisation des premières rues du futur quartier de la Croix-Jeannette.

Puis, pour commémorer le souvenir de tous ceux qui étaient tombés pour leur idéal, la Municipalité a donné aux rues du lotissement du Chatelier les noms de « Martin Luther King », « Jules et Ethel Rosenberg », « Jean Moulin », « Rosa Luxembourg », « Guy Moquet », tous assassinés ou exécutés par les tenants de l'intolérance.

C'est cette même perspective qui avait, en son temps, conduit le Conseil Municipal à donner le nom de « Salvador Allende », Président Chilien assassiné dans les conditions que l'on sait, à l'artère centrale de la zone d'habitation de la Croix-Jeannette.

Cependant, si l'intolérance se manifeste à l'encontre de « leaders » connus comme nous venons de le voir, il ne faut pas oublier que les militants de base en sont aussi victimes à l'occasion de leur combat quotidien. C'est pourquoi, pour la Z.A.C. de la Croix-Jeannette, nous avons aussi pensé à :

- Jean RIGOLET, ouvrier de Saint-Lumine-de-Coutais, tué en 1955, lors des grèves de la métallurgie nantaise.

- Pierre OVERNEY, ouvrier abattu en 1971 à la porte des usines RENAULT de Boulogne-Billancourt.

- Pierre MAITRE, ouvrier assassiné en 1977 à Reims par un commando de la C.F.T.

Nous avons retenu également le nom de « Vital Michalon », simple participant à la manifestation anti-nucléaire de CREYS-MALVILLE, l'été dernier, où il y a trouvé la mort. Sa famille préfère cependant associer son souvenir à un symbole de paix et de vie : un arbre, un bouqueton, un bois ?

Nous publions la correspondance échangée avec les familles. On peut y remarquer la sérénité des parents qui contraste avec l'agressivité et la violence de certaines lettres anonymes émanant d'opposants et reçues à cette occasion.

DE QUEL COTE SE SITUE LA VIOLENCE ?

M. et Mme JACQUES MICHALON  
14, Place du Maréchal  
44300 DRE  
le 22 Octobre 1977

Monsieur le Maire,  
Notre fille, Madame qui est à TILLAGE DE LANS nous a fait écrire votre lettre quant nous sommes.

Nous sommes très touchés de votre démarche et de la délicatesse avec laquelle vous la faites. Tout de même si vous voulez être précis et nous donner le nom d'installation supplémentaire, en précisant nous ne voulons pas d'une installation "supplémentaire" de Vitral et nous ne voulons pas qu'elle soit un dénominateur de Vitral.

Il n'est pas de la ville et il n'appartient pas du tout que son nom soit donné à une rue.

Il existe beaucoup de la même, bien plus qu'ailleurs, mais nous nous sommes intéressés de près à un groupe d'habitants. Nous sommes heureux que le nom de la ville soit associé à un nom de rue, surtout si vous ne voulez pas de promesse de la ville, qui pourrait être une erreur, mais "le hasard", "le fait de la vie", et ce n'est pas un hasard.

Si donc, vous voulez perpétuer le souvenir de Vitral, ce serait plutôt dans votre ville. Il nous faudrait, en effet, que plusieurs autres, en France, émettent d'une volonté de paix et d'une volonté de vie.

Voilà, nous nous tenons au courant de votre décision ?  
Nous vous remercions et nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

S. MICHALON  
J. MICHALON

M. et Mme OVERNEY  
Boulevard de Reims  
44300 DRE  
le 24 Octobre 1977

Monsieur le Maire  
de Bouguenais

Cher Monsieur,  
Je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser ce retard où je suis à répondre à votre lettre de ce retard.

C'est que nous avons voulu consulter nos voisins. Nous sommes tout très touchés de votre initiative de donner le nom de notre fils Pierre à une rue de votre Commune et de donner, à la même occasion, à ce projet.

Nous vous remercions bien vivement, Monsieur, ainsi que toutes les personnes qui ont été de votre côté, et nous vous prions de croire à nos sentiments les meilleurs.

OVERNEY

P.S. - Notre fille ne se préoccupait pas de son nom, mais seulement Pierre OVERNEY.

## CONSEIL MUNICIPAL



### SEANCE DU 28.10.77

#### CARREFOURS CD 723 CROIX-JEANNETTE & BELLEVUE

Le conseil municipal décide de céder au Département de Loire-Atlantique 8 parcelles de terrain pour une superficie totale de 1 222 m<sup>2</sup> et un prix de 9 300 F.

#### QUARTIER C.E.S. DE LA NEUSTRIE

Pour faciliter l'accès aux véhicules devant desservir le C.E.S. de la Neustrie, notamment aux cars de ramassage scolaire, le conseil décide d'acquiescer une parcelle de terre appartenant à M. et Mme BACHELIER Léon, d'une superficie de 2 445 m<sup>2</sup> au prix total de 22 005 F, indemnités comprises.

#### ECOLE OUVERTE DE LA CROIX-JEANNETTE OUVERTURE D'UNE 9e CLASSE

Par courrier du 19 Septembre 1977, l'Académie a décidé l'ouverture d'une 9e classe à l'Ecole Ouverte de la Croix-Jeannette.

Le conseil municipal accepte l'ouverture de cette 9e classe, s'engage à mettre en place le mobilier et le matériel nécessaire et décide d'inscrire au budget de l'exercice en cours des crédits destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement de cette nouvelle classe.

#### Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE BAIL A CONSTRUCTION SOCIÉTÉ NANTAISE H.L.M. 1er ILOT

La Société Nantaise d'H.L.M. est disposée à réaliser immédiatement 29 logements H.L.M. locaux, dont 24 en rez-de-chaussée et 5 à l'étage.

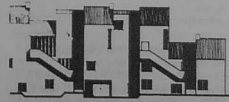
Le conseil décide de louer par bail à construction pour une durée de 50 ans, 1 ha 03 a 34 ca, à la Société Nantaise d'H.L.M. En contrepartie, cette Société paiera à la signature de l'acte un loyer global de 181 201 F. D'autre part, le preneur versera à la commune en sus du loyer, à fonds perdus et à la même échéance, la somme de 261 431 F au titre de participation au bilan de la Z.A.C. de la Croix-Jeannette.

#### Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE 2e BAIL A CONSTRUCTION HOME ATLANTIQUE

Le conseil décide de consentir un second bail portant sur le solde du terrain à revenir à la Société Home Atlantique dans la Z.A.C. de la Croix-Jeannette. Cela permettra à cette Société d'achever son programme de 116 logements.

Le bail est consenti pour une durée de 49 ans à compter du 1er Janvier 1978. En contrepartie, cette Société paiera à la signature de l'acte un loyer de 46 213, 86 F.

D'autre part, le preneur versera en sus du loyer, à fonds perdus et à la même échéance, la somme de 60 017 F au titre de participation au bilan de la Z.A.C. de la Croix-Jeannette.



PADAIR MIL



PADAIR MIL

#### PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VOIRIE RAPIDE DE L'AGGLOMERATION NANTAISE

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 15 Octobre 1977, le Préfet de Loire-Atlantique lui a demandé de réunir le conseil municipal pour l'inviter à allouer les fonds correspondant à la participation de la commune de BOUGUENAIS aux charges du Syndicat Intercommunal de la Voirie Rapide de l'Agglomération Nantaise. Cette participation s'élevait à la somme de 146 403,63 F au titre des exercices 1975 et 1976.

Monsieur le Préfet envisage d'appliquer les dispositions de l'article L 212-9 du Code des Communes, si le Conseil refusait d'inscrire les fonds correspondant à cette dépense.

Monsieur le Maire rappelle alors aux Conseillers que la somme en question a été prélevée sur les fonds de la commune le 5 Octobre 1977, soit la veille de l'audience se rapportant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 13 Avril 1977.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- considérant que la lettre du Préfet du 15 Octobre 1977 est surprenante et, à la limite, dépourvue d'objet, puisque les fonds correspondants ont déjà été prélevés le 5 Octobre 1977 et n'ont pas été restitués depuis lors, malgré le jugement du 10 Octobre 1977, qu'on réaliste, la procédure mise en œuvre par le Préfet ne vise qu'à couvrir la situation irrégulière dans laquelle il s'est mis en ordonnant le mandatement de la dépense.

- considérant que le prélèvement à la date du 5 Octobre 1977, veille de l'audience sus-énoncée et ordonné dans ces conditions, marque une volonté délibérée de devancer la décision du Tribunal Administratif de NANTES et de mettre celui-ci et la Commune de BOUGUENAIS devant le fait accompli.

- considérant que la population de BOUGUENAIS et Messieurs le Président et Conseillers du Tribunal Administratif apprécieront à leur juste valeur de tels agissements.

- considérant que l'inscription en cause est insusceptible de se rattacher au Budget Primitif 1977, lequel



## CONSEIL MUNICIPAL

voté le 4 Mars 1977 et régulièrement retourné par le Préfet le 18 Avril 1977, est désormais exécutoire, le Tribunal Administratif de NANTES, le 10 Octobre 1977, l'ayant par ailleurs rétabli tel qu'il a été voté par le Conseil Municipal.

- mais considérant que la question de la participation de la Commune de BOUGUENAIS au Syndicat Intercommunal de la Voirie Rapide est un problème sérieux qui mérite réflexion, bien que la Commune de BOUGUENAIS ait été contrainte d'adhérer à cet organisme.

DECIDE de définir les modalités de sa position quant à la participation financière éventuelle de la Commune de BOUGUENAIS à ce syndicat au terme d'un délai suffisant pour un examen d'en Commission Municipale.

### PARTICIPATION C.E.T. CROIX-JEANNETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refuser l'inscription de la somme de 48 412,13 F au Budget Primif 1977, ladite somme n'étant pas due à l'Etat.

### CONTRAT D'ASSOCIATION ENSEIGNEMENT PRIVE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents,

- considérant que des documents oralement contradictoires émanant tant du Préfet que de l'Association d'Education Populaire de Bouguenais, sont parvenus en Mairie et qu'il est impossible de déceler la réalité des dépenses.

- considérant, en outre, que le décret 60 389 du 22 Avril 1960 et les contrats d'association conclus le 8 Juillet 1975 n'ont jamais obligé la Commune à supporter toutes les

dépenses des écoles privées quelle qu'en soit la nature, que des graves confusions se sont établies à cet égard dans les divers documents présentés.

- considérant que jamais, depuis le 8 Juillet 1975, la Commune de Bouguenais n'a été en mesure d'assumer ses obligations « dans les mêmes conditions que pour les classes d'école primaire publique ».

- considérant que pour tous ces motifs, les dépenses en cause sont contestées et même fantaisistes.

- considérant que la procédure de l'article L 212-9 est inapplicable, l'administration préfectorale ne pouvant pas trancher un litige à la place du juge.

- considérant que l'inscription en cause serait, de toute façon, inacceptable de se rattacher au Budget Primif 77, lequel voté le 4 Mars 1977 et régulièrement retourné par le Préfet le 18 Avril 1977 est désormais exécutoire dans l'état où il a été voté, au regard au jugement du tribunal administratif de Nantes en date du 10 Octobre 1977.

DECIDE de refuser l'inscription des « soi-disant dépenses » de fonctionnement afférentes à l'année 1975/1976 des classes Saint-Pierre et Notre-Dame sous contrat d'association, telles que ces dépenses lui sont présentées.

### RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR CONTRE LES ARRETES PREFECTORAUX DES 18 & 19 JUILLET 1977 ET ACTION EN RESPONSABILITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Tribunal Administratif de Nantes a annulé l'arrêté préfectoral du 13 Avril 1977, portant inscription d'office au Budget Primif 1977 des dépenses afférentes au Syndicat de Voirie Rapide de l'Agglomération Nantaise, au C.E.T. de la Croix-Jeannette et aux frais de fonctionnement des classes d'enseignement privé sous contrat d'association.

Entre temps, cependant, le Préfet avait pris trois arrêtés portant mandatement des dépenses en cause, à savoir :

- le 18 Juillet 1977 : 146 403,53 F au profit du Syndicat Intercommunal de la Voirie Rapide.

- le 18 Juillet 1977 : 48 412,13 F au profit de l'Etat-Ministère de l'Education, se rapportant au C.E.T.

- le 19 Juillet 1977 : 121 104 F au profit de l'A.E.P. de Bouguenais.

Ces arrêtés n'ont pas été notifiés au Maire de Bouguenais qui n'en a appris l'incidence que tout à fait incidemment le 17 Octobre 1977.

Par ailleurs, le Percepteur de Bouaye devait, le 5 Octobre 1977, payer :

- la participation au Syndicat de la Voirie Rapide

- la participation aux fondations du C.E.T.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à exercer un recours pour excès de pouvoir au nom de la Commune de Bouguenais devant le Tribunal Administratif de NANTES contre les arrêtés de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, en date des 18 et 19 Juillet 1977, portant mandatement des sommes de F 146 403,53 - 48 412,13 et 121 104 dont l'inscription d'office au Budget Primif 1977 de la Commune de Bouguenais a été annulée par décision du Tribunal Administratif de Nantes, en date du 10 Octobre 1977.

### SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU BUREAU D'AIDE SOCIALE

Le Bureau d'Aide Sociale a dû venir en aide à près de 70 familles concernées par le conflit des Chantiers DUBIGEON et d'autre part, un agent d'enquêtes ayant été recruté au B.A.S., le Conseil décide, à l'unanimité de voter une subvention de 80 000 F.



## CONSEIL MUNICIPAL

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VOIRIE RAPIDE DE L'AGGLOMERATION NANTAISE

La Commune de Bouguenais a été rattachée au Syndicat Intercommunal de la Voirie Rapide de l'Agglomération Nantaise, par décision préfectorale en date du 13 Juillet 1973. Intégrée d'office dans ce Syndicat, malgré son refus d'y adhérer, la Commune est tenue cependant de procéder à la désignation d'un délégué par suite du renouvellement du Conseil Municipal après les élections de Mars dernier.

Considérant que l'objectif essentiel du Syndicat demeure le recouvrement de participations communales pour la réalisation de travaux de voirie rapide dont la charge intégrale devrait incomber à l'Etat.

Par 24 voix sur les 25 votes émis, M. AUTAIN ayant déclaré s'abstenir le Conseil s'oppose à la désignation du délégué au Syndicat Intercommunal de la Voirie Rapide de l'Agglomération Nantaise.

### PERSONNEL COMMUNAL CREATION DE POSTES

La mise en service de nouveaux équipements municipaux et l'ouverture de classes maternelles obligent la Commune à augmenter l'effectif du personnel communal.

Le Conseil décide la création des postes suivants :

- 1 surveillant de travaux
- 2 ouvriers professionnels 2e catégorie
- 2 ouvriers professionnels 1ère catégorie
- 1 agent spécialisé des Ecoles Maternelles et classes enfantines.

## SEANCE DU 25.11.77

LETTRES DU PREFET DU 16 NOVEMBRE 1977 CONCERNANT LA VOIRIE RAPIDE, LE C.E.T. ET AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Le Tribunal ayant donné raison à la Commune pour ces trois affaires (voir bulletin spécial de Mai 1977 et les délibérations ci-dessus), le Préfet demande à nouveau à la Commune d'inscrire toutes ces dépenses au Budget Primif 1977.

Le Conseil, à l'unanimité, considérant que le Conseil Municipal a voté le 4 Mars 1977 un budget en « équilibre réel » au sens du Code des Communes, et n'a donc pas à rétablir un soi-disant « déséquilibre » créé, par la seule action de l'autorité préfectorale aux termes d'un arrêté en date du 16 Novembre 1977.

Qu'il en soit que le Préfet ne peut user des dispositions de l'article L 212-4, inapplicable en l'espèce, et qu'il n'a pas, de ce fait, à exiger une seconde lecture du Budget Primif 1977.

DECIDE qu'il n'y a pas lieu d'examiner plus avant la demande du Préfet tendant à soumettre le Budget Primif 1977 à la seconde délibération visée à l'article L 212-4 du Code des Communes.

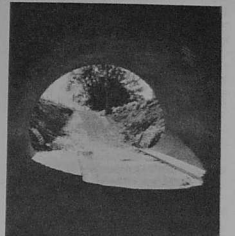
### RECOURS EN ANNULATION CONTRE LES ARRETES DU 16 NOVEMBRE 1977

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à exercer un recours pour excès de pouvoir au nom de la Commune devant le Tribunal Administratif de Nantes contre les arrêtés de Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique, en date du 16 Novembre 1977, inscrivant d'office au Budget Primif 1977 les dépenses afférentes au C.E.T., à la Voirie Rapide et à l'Enseignement.

### Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE CONSTRUCTION D'UN PASSAGE SOUTERRAIN

Dans le cadre des aménagements de la Z.A.C. de la Croix-Jeannette, les cheminements destinés aux piétons doivent, pour des raisons de sécurité, traverser en souterrain l'axe principal de desserte de la zone. A la majorité de 24 voix,

M. BOURGEOIS déclarant s'abstenir, le conseil décide la construction d'un passage souterrain sous la rue Salvador Allende.



### PERSONNEL COMMUNAL CREATION DE POSTES ET ASSIMILATION DE POSTES CREEES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les postes de manœuvre spécialisé, agent de bureau, et agent spécialisé des écoles maternelles et classes enfantines, au nombre total de 22, seront assimilés à l'échelle indiciaire d'Aide Ouvrier Professionnel - Groupe III de rémunération. Le déroulement de leur carrière sera également identique à celle d'Aide Ouvrier Professionnel, y compris le chevonnement prévu à cet emploi.

### PERSONNEL COMMUNAL SERVICE ENTRETIEN

Le Conseil décide la création de 3 postes d'agents de service.

### AFFAIRES DIVERSES

### SITUATION DE LA SOCIETE ATLANTIQUE VIANDES

Motion de soutien aux travailleurs menacés de licenciement.



## CONSEIL MUNICIPAL

Les Sociétés ATLANTIQUE-VIANDES et MOREAU DISTRIBUTION ont déposé leurs bilans. Les travailleurs de ces Sociétés, privés de leur emploi, se trouvent dans une situation dramatique.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des démarches effectuées par les travailleurs et par la Municipalité, décide, à l'unanimité, de soutenir par tous moyens ces salariés touchés par cette mesure brutale de licenciement. La motion suivante est adoptée :

*«Cent dix travailleurs de Bouguenais employés par la Société ATLANTIQUE-VIANDES viennent de recevoir leur lettre de licenciement. La crise économique et ses conséquences sur le pouvoir d'achat des travailleurs ont été fatales à cette entreprise déjà en difficulté.*

La Municipalité constate qu'aucun plan de redressement n'a été envisagé pour maintenir l'activité ATLANTIQUE VIANDES dans l'attente qu'une solution soit trouvée. Cet arrêt constitue un véritable sabotage du fonds de commerce puisque les clients potentiels sont désormais contraints de se tourner auprès de la concurrence.

Les élus sont intervenus auprès de la direction de l'entreprise, du syndic et de la DATAR. Il apparaît que les perspectives de redémarrage de la Société sont très problématiques.

La Municipalité a décidé de saisir les pouvoirs publics. Elle assure les employés d'ATLANTIQUE-VIANDES de sa solidarité et se déclare prête à répondre à toutes les initiatives qu'ils jugeront nécessaires pour obtenir le redémarrage de l'entreprise et la sauvegarde de leur emploi ».



Cette motion sera adressée aux représentants des travailleurs des deux Sociétés concernées. Une intervention sera faite auprès du Conseil Général, du Conseil Régional de la DATAR, du Préfet et de la Direction Régionale de l'Emploi.

### EXTRADITION DE MAITRE KLAUSS CROISSANT

Sur proposition de Mme BOIVINEAU, le Conseil Municipal adopte la motion suivante :

*«Le Conseil Municipal unanime, répondant à l'appel des partis de gauche, proteste contre l'extradition de M. CROISSANT.*

Il s'étonne de la précipitation apportée à l'exécution de cette mesure en regard de la mansuétude dont ont toujours bénéficié en RFA les criminels de guerre dont la FRANCE a demandé, en vain, l'extradition.

Par ailleurs, il juge celle-ci dangereuse, car elle porte atteinte au droit d'asile et tend à faire croire, en FRANCE aussi, que toute personne qui n'est pas du côté du pouvoir est considérée et traitée en criminelle réelle ou en puissance.

### ECOLE DE LA Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE 2e GROUPE SCOLAIRE

L'école de la Z.A.C. de la Croix-Jeannette devrait être réalisée dans les meilleurs délais. En effet, le rythme de construction des immeubles laisse prévoir une livraison de 300 logements d'ici la rentrée de Septembre 1979. Le dossier d'avant-projet de l'école reste bloqué dans les services et les démarches effectuées à la Préfecture et à l'Académie n'ont donné aucun résultat.

Les parents d'élèves seront informés de la situation et la presse sera alertée.

### TRANSPORTS EN COMMUN

Le Conseil débat ensuite longuement du problème des transports en commun.

Le rattachement au Syndicat Intercommunal des Transports de l'Agglomération Nantaise apporterait une amélioration immédiate au niveau des tarifs ainsi que pour la desserte des quartiers de Gaiheur et de la Gaudinière. Mais le montant de la participation financière demandée par le Syndicat est très élevé. Une étude comparative pour une desserte de ces secteurs organisée par la Commune, conduit à un prix trois fois moins élevé.

Il ne semble pas évident qu'une formule adoptée pour BOUGUENAIS en dehors du Syndicat soit à long terme acceptable, techniquement et financièrement.

Une étude sera poursuivie en liaison avec le Syndicat, parallèlement un projet municipal de desserte des quartiers de Gaiheur-Gaudinière sera élaboré. Une enquête sur les transports existants sera faite également. Enfin la Commission du Cadre de Vie sera invitée à en connaître.

## SEANCE DU 16.12.77

### CARREFOUR DE LA BASTILLE

Le Conseil Municipal décide de solliciter le concours du Service de la Direction Départementale de l'Équipement, pour l'établissement du projet et la direction des travaux d'aménagement du carrefour de la Bastille.

### CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE NANTES REVALORISATION DES VACATIONS

Compte tenu de la perte de salaires occasionnée aux conseillers et de l'évolution du coût de la vie, Monsieur le Président Général demande que la vacation soit portée à 55 F, à compter du 1er Janvier 1978.



## CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité, le conseil accepte de porter la vacation à 55 F, à compter du 1er Janvier 1978.

Il imposerait, de surcroît, une limitation de vitesse nécessaire pour assurer aux usagers de la route une meilleure sécurité.

Le Conseil, unanime, se prononce favorablement sur le déplacement de la limite d'agglomération du bourg de Bouguenais, limite qui sera désormais fixée rue de Beauvoir à la hauteur de l'immeuble cadastré sous le n° 53 de la section AN au PK km.

### OUVERTURE DE CREDITS SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL

L'inscription budgétaire faite au titre de l'Amicale du Personnel Communal, pour l'année 1977, s'est avérée insuffisante. Le Conseil décide d'accorder une subvention de 25 000 F à l'Amicale du Personnel.

### EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE POUR CONSTRUCTION ECOLE OUVERTE CROIX-JEANNETTE

Dans le cadre de notre programme d'emprunts 1977, la Caisse d'Épargne de NANTES nous a programmé un emprunt de 513 000 F, correspondant à la 2e tranche de travaux subventionnés pour l'École Ouverte de la Croix-Jeannette.

L'arrêté de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique accordant une subvention de 513 282 F à la Commune de Bouguenais ayant été pris le 6 Décembre 1977, il est loisible de demander la réalisation de cet emprunt.

Le Conseil, unanime, décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Nantes un emprunt de 513 000 F pour une durée de 30 ans, au taux en vigueur à la date du contrat.

### DEPLACEMENT LIMITE D'AGGLOMERATION RUE DE BEAUVOIR

L'agglomération formée par le bourg de Bouguenais s'est développée vers l'ouest et notamment le long de la rue de Beauvoir. La circulation sur cet axe routier qui conduit de Bouguenais à la Montagne est très dense et très rapide.

Un déplacement de la limite d'agglomération semble indispensable.



### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VOIRIE RAPIDE DESIGNATION D'UN DELEGUE

Par lettre du 25 Novembre 1977, Monsieur le Préfet met en demeure le conseil municipal de procéder à l'élection du délégué chargé de représenter la Commune au comité du Syndicat Intercommunal de la Voirie Rapide de l'Agglomération Nantaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir très largement débattu et après avoir mesuré toutes les conséquences de sa décision, à la majorité de 17 voix : MM. BONHOMMEAU, POUCHIN, PRIOU, LUCAS, Mme SAUPIN, MM. GUILBAUD, PAULIAC, BOLTEAU, DAVID, GUYOT, Mme LEBOLCH, MM. MONTAUDON, QUARY, Mmes PLANER, SARRAMEA, BOIVINEAU, M. THOMAS ayant confirmé leur opposition à la désignation d'un délégué Intercommunal de la Voirie Rapide de l'Agglomération Nantaise.

(voir copie page 11)

### CREATION D'UN COMITE DES OEUVRES SOCIALES

Le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) est une association régie par la loi 1901. Sa direction est assurée par un Conseil d'Administration composé de représentants du personnel. Ses attributions essentielles consistent à donner au personnel des avantages à caractère social. Il contribue à apporter une aide matérielle aux adhérents et à leur famille.

La cotisation patronale (participation financière de la commune) serait fixée dans un premier temps à 1 % de la masse salariale.

La cotisation ouvrière (participation des adhérents, agents communaux, serait de l'ordre de 0,25 %. Cette cotisation, fixée par le conseil d'Administration du C.O.S., serait volontaire et non obligatoire.

Le Conseil, unanime, se prononce favorablement pour la création du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal.

### AFFAIRES DIVERSES

#### PONT DE CHEVIRE

M. AUTAIN donne connaissance au Conseil des informations sur le projet de Pont de Chevire, recueillies au cours de réunions qui se sont tenues récemment à la Mairie de Nantes, regroupant les maires de l'agglomération nantaise, les administrations et la Chambre de Commerce.

L'urgence du projet est reconnue par tous. La solution technique à retenir serait sans doute le pont de type classique, le tunnel étant jugé trop onéreux et le pont pivotant ou levant risquant de créer des problèmes de circulation pendant les périodes d'interruption du trafic.

Les divergences demeurent quant aux modalités de financement. Le péage étant la seule solution préconisée pour obtenir une réalisation rapide, hormis la Chambre de Commerce, tous les participants se sont déclarés opposés au péage.



## CONSEIL MUNICIPAL

### DEMANDE DE PAIEMENT DE LA JOURNÉE DE GREVE DU 1er DECEMBRE 1977

Le Syndicat CGT des communaux de Bougenais a demandé le paiement de la journée de grève du 1er Décembre 1977.

Cette demande est rejetée par la majorité du Conseil Municipal (20 voix contre, 3 voix pour M. BONHOMMEAU, Mmes BOIVINEAU et SAUPIN, 3 abstentions MM. PAULIAC, QUENTIN, Mme LEBOULCH')

### REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL COMMUNAL (35 H/semaine)

Les Syndicats CFDT et CGT du personnel communal de Bougenais ont demandé une réduction progressive du temps de travail, tendant à passer de 40 H à 35 H/semaine. Cette revendication a fait l'objet de discussions au sein de la Commission du Personnel ainsi qu'au Bureau Municipal.

Les deux organisations syndicales ayant demandé que la question soit évoquée en séance plénière du Conseil Municipal, celui-ci est donc invité à en débattre.

Du long débat provoqué par cette question, on peut ressortir les éléments suivants :

- la situation des travailleurs communaux de Bougenais ne doit pas être isolée de celle de l'ensemble des travailleurs, notamment ceux du secteur privé dont l'horaire de travail est de 45 H/semaine.

- une réduction du temps de travail sans diminution de salaires doit nécessairement se traduire par une augmentation des effectifs et par conséquent majorer sensiblement la masse salariale. Or, le chapitre des dépenses de personnel représente dans les dépenses de fonctionnement une part très importante du budget communal. Une augmentation sensible de cette part aggraverait la charge fiscale imposée aux contribuables locaux qui accepteraient difficilement de supporter la contrepartie d'un avantage dont ils sont eux-mêmes privés.

Cette augmentation de la charge fiscale, conséquence d'un accroissement des dépenses communales viendrait renforcer l'injustice créée par la fiscalité locale.

- la diminution du temps de travail doit être prise en considération globalement et faire l'objet de concertation au niveau national.

- la diminution du temps de travail engendre un processus dont il faut mesurer les avantages et les inconvénients. On peut citer :

#### Parmi les avantages :

- . temps de loisirs plus important donné aux travailleurs ;
- . amélioration de la qualité de la vie ;
- . création d'emplois nouveaux.

#### Parmi les inconvénients :

- . conséquences sur l'organisation de tous les services ;
- . augmentation des dépenses de personnel ;
- . incidence sur la fiscalité locale faute d'une contrepartie accordée par l'Etat ;
- . catégories de travailleurs « privilégiés » par rapport à d'autres secteurs.

#### Les propositions suivantes ont été avancées :

- . recherche commune avec les autres municipalités de gauche ;
- . diminution progressive du temps de travail pour les agents proches de la retraite ;
- . appréciation des conséquences sur l'organisation des services et les finances locales avant d'engager tout processus de diminution d'horaire.

#### Conclusion :

La diminution du temps de travail est un objectif que les socialistes ont mis à leur programme dans une perspective de changement de régime. Dans l'immédiat, toute décision susceptible d'être appliquée au personnel communal de Bougenais demeure prématurée.

Le débat est clos, sans vote.

### ROCADE DE LA BAULE MOTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le texte suivant :

*Le Conseil Municipal de Bougenais s'élève avec force contre le pouvoir discrétionnaire attribué au Préfet et reconnu dernièrement par le Conseil d'Etat qui aboutit, contrairement à la volonté des personnes concernées à déclarer d'utilité publique le tracé et la construction de la rocade de La Baule.*

*Cette route détruirait la flore et la faune de la presqu'île Guérandaise, diminuerait la surface des marais salants et par là-même le seul travail laissé aux paludiers. Elle n'apporterait aucun avantage économique, mais financée par tous, elle permettrait seulement de satisfaire quelques privilégiés.*

## URBANISME

### L'AMENAGEMENT DES QUARTIERS AVEC LES HABITANTS Une réunion au village des Bauches du Désert

Le 12 Octobre, un certain nombre de membres du Conseil Municipal et de la Commission Urbanisme-Voierie-Cadre de Vie se sont retrouvés avec les habitants du village, venus nombreux au rendez-vous, pour voir sur place les aménagements à réaliser pour améliorer les écoulements d'eau, la circulation des piétons et des véhicules, mais aussi le cadre de vie du village dans son ensemble.



La municipalité souhaite, en effet, améliorer progressivement dans les villages tout ce qui peut contribuer à faire que la vie y soit plus agréable. Mais pour cela, il faut que les habitants y soient réellement partie prenante. S'ils ne peuvent pas participer manuellement aux travaux, quoique cette solution n'est pas à écarter systématiquement, leur avis est important, car l'expérience vaut parfois la technique. Il faut aussi, qu'une fois certains travaux réalisés, comme l'aménagement en espaces de loisirs et de rencontre que peuvent devenir les « communs » de villages (aux Bauches du Désert, ils sont nombreux), les habitants

contribuent à les maintenir en bon état, en pensant qu'ils appartiennent à tous. La municipalité souhaite, en premier lieu, débarrasser les carcasses de voitures et autres dépôts d'ordures qui se sont accumulés sur les communs.

Il appartient à chacun de se discipliner et d'utiliser les emplacements prévus à cet effet, comme le dépôt des Piarmes.

#### AMELIORATION DES COMMUNS

Les arbres seront préservés, quelques bancs pourront être mis à la disposition des habitants. Un espace pour jeu de boules pourra éventuellement être aménagé si cela est souhaité, même qu'un bac à sable pour enfants, sans oublier l'aubette des transports scolaires et la cabine téléphonique.

Des buses seront installées pour éviter le mélange des eaux usées et pluviales. Cela permettra aussi des

espaces de stationnement plus faciles, ainsi qu'un meilleur cheminement des piétons hors de la chaussée.

D'autres villages ont déjà vu des travaux moins importants se réaliser :

- pour améliorer les évacuations d'eau, comme à la Pagerie et à la Matrasserie ;
- pour améliorer l'environnement par espace vert, comme au Bois Chabot et une aire de jeux pour enfants à La Mouchonerie.

Les travaux aux Bauches du Désert devraient se concrétiser en 1978.





## URBANISME

### UNE REUNION DE QUARTIER AU FOUGAN DE MER

L'aménagement du vaste terrain situé près de l'École du Fougan de Mer était souhaité par beaucoup et l'Association des Parents d'Elèves en particulier s'en était fait le porte-parole. Aussi, une étude devait être réalisée préalablement et les habitants du quartier se devaient d'être les premiers à donner leur avis.

D'autre part, en vue de compléter les équipements sportifs et polyvalents du secteur des Couëts, dont le gymnase de la Neustrie et le stade attenant, qui est en cours de réalisation, l'élément le plus important, deux salles polyvalentes seront construites. Cet ensemble sera comparable à celui de la Croix-Jeannette, mais différent puisque plus éclaté, l'étude n'ayant pas été réalisée avec un plan d'ensemble, comme cela a été le cas pour le bourg, où la municipalité avait tout à construire. Les différentes commissions extra-municipales ont déjà donné leur avis et souhaité une salle à proximité de chacune des écoles primaires du Bourneau et du Fougan de Mer, pour la pratique du sport scolaire, mais aussi des diverses activités de quartier.

A la réunion du Fougan de Mer où une quarantaine d'habitants étaient présents, c'est partant de trois projets d'aménagement présentés par les services techniques que des suggestions ont été formulées pour construire le projet définitif tel que le présente le plan joint qui comprend :

- déplacement de l'entrée actuelle du groupe primaire et aménagement d'une allée d'accès à partir de la rue Georges Guynemer. L'entrée actuelle, côté rue Louise Michel, étant dangereuse ;
- aménagement de terrain de boule dans l'angle rue Louise Michel-rue Georges Guynemer, avec établissement d'une clôture et construction de petits abris ;
- aménagement d'un plateau de sport pouvant permettre la pratique du basket et du hand-ball ;
- aménagement d'un espace vert avec jeux, tables, bancs, bacs à sable ;
- construction de parkings en bordure de la rue Georges Guynemer ;
- projet de construction d'une salle polyvalente pour les loisirs et la pratique du sport, implantée à l'angle des rues Guynemer et Ct Charcot. Cette salle sera équipée de vestiaires et sanitaires accessibles par les enfants lors de l'utilisation du plateau de sport. Cette salle sera entourée d'un espace vert ;
- construction d'un abri-préau, côté espace vert.

Dans l'ordre des priorités, il a été jugé nécessaire de procéder d'abord à l'aménagement de la nouvelle entrée, côté rue Georges Guynemer, si possible pour la rentrée prochaine, près du plateau de sport.

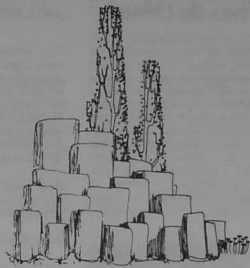
La construction de la nouvelle salle, quant à elle, reste liée aux disponibilités financières et cette réalisation pourrait, au mieux, intervenir en 1979.

La possibilité d'agrandir l'école a été sauvegardée, - 16 -

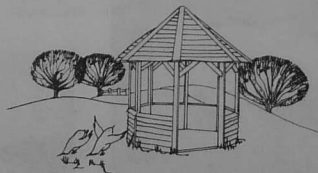
mais cette éventualité ne connaîtra le jour que dans le cas d'un urbanisme plus densifié du secteur, qui n'est pas prévu à court terme.

En fin de réunion, les questions n'ont pas manqué, pour parler de la sécurité des piétons, en particulier des enfants qui se rendent à l'école, de la traversée du quartier par les camions, du manque de trottoirs, mais cela coûte cher !...

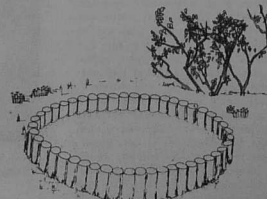
Une réunion utile pour tous et où chacun a pu s'exprimer s'il le désirait.



MONTAGNE DE RONDINS ET DE TRONCS

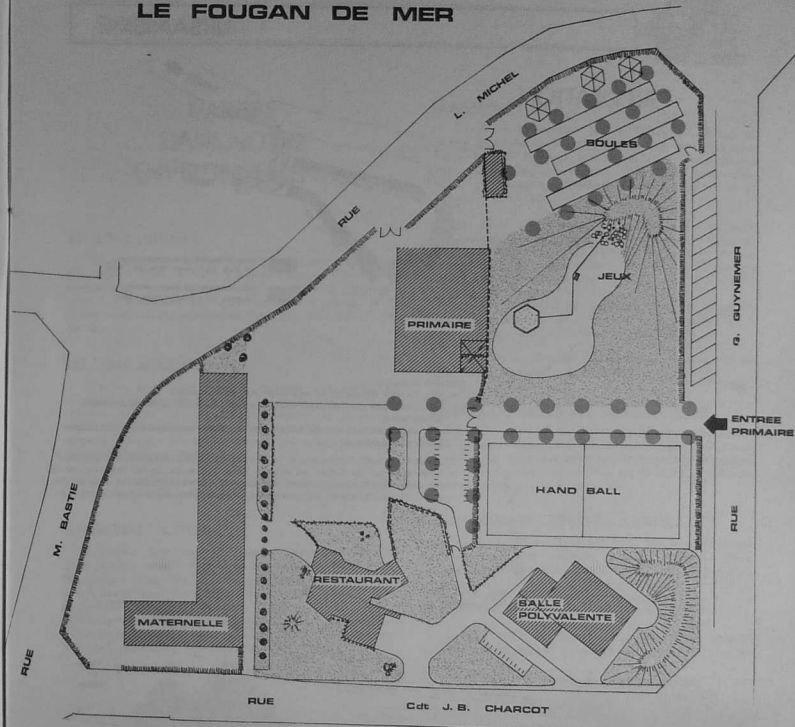


ABRI POUR JEU DE BOULES



BAC A SABLE

## LE FOUGAN DE MER



## MONTAGE DIAPOSITIVES

LUNDI 6 FEVRIER

à 20 H 30 Chez M. PERRODEAU  
1, rue des Côteaux à BOUGUENAI

MERCREDI 15 FEVRIER

à 20 H 30 Au Centre Médico-Social LES COUETS

JEUDI 16 FEVRIER

à 20 H 30 À la Mairie

## BUDGET PRIMITIF 1978





### CONSERVATION ET ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX

d'exploitation normal est fixé par un règlement d'exploitation approuvé par le Préfet après avis du Directeur Départemental de l'Agriculture. Ce règlement définit les coupes qui sont autorisées sans formalité particulière. Toute autre coupe doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Préfet après avis du Directeur Départemental de l'Agriculture.

**Article R 130-6** - Dans les bois, forêts et parcs de moins de quatre hectares, tout abattage d'arbres doit faire l'objet d'une déclaration préalable à la Mairie.

**Article R 130-7** - Les coupes rases doivent être suivies, dans un délai maximum de cinq ans, de travaux de reboisement, à défaut de régénération naturelle.

**Article R 130-8** - Les demandes d'approbation de règlement d'exploitation, ainsi que les demandes d'autorisation de coupes dans les massifs d'une étendue égale ou supérieure à quatre hectares sont adressées par le propriétaire du fonds au Directeur Départemental de l'Agriculture qui en délivre le récépissé.

Les demandes de coupes doivent indiquer la situation, la nature et la qualité des coupes.

La décision du Préfet doit être notifiée aux demandeurs - dans le délai de six mois à dater de leur dépôt en ce qui concerne les demandes d'approbation de règlement d'exploitation.

- dans le délai de trois mois, en ce qui concerne les demandes d'autorisation de coupes.

Faute d'une décision dans les délais précités, les règlements d'exploitation sont considérés comme approuvés ou les coupes autorisées.

**Article R 130-9** - La coupe autorisée pour une année et non effectuée peut, sans nouvelle autorisation, être reportée à l'année suivante. L'autorisation peut aussi être donnée pour plusieurs années successives, au cours desquelles le propriétaire aura latitude d'exploiter la coupe.

**Article R 130-10** - Aucune autorisation n'est nécessaire pour procéder à l'enlèvement des chablis et bois morts.

**Article R 130-11** - Les déclarations d'intention d'abattages d'arbres dans les espaces boisés de moins de quatre hectares sont transmises par le Maire au Préfet dans les quinze jours de leur réception. Les abattages sont réputés autorisés si le Préfet ne fait pas opposition par lettre recommandée dans le délai de deux mois à dater du dépôt de la déclaration.

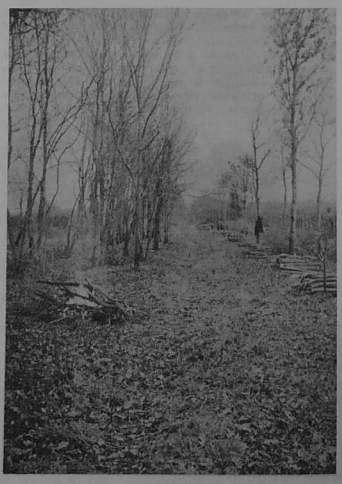
**Article R 130-12** - Si, consécutivement à une coupe effectuée sans autorisation, le rétablissement des lieux en nature de bois a été prescrit et si le propriétaire ne s'est pas conformé à cette obligation dans les délais impartis, le Préfet fait exécuter les travaux d'office par la Direction Départementale de l'Agriculture ; il arrête ensuite le mémoire des frais et le rend exécutoire à l'égard du propriétaire.

La même procédure est applicable dans le cas où le propriétaire n'assure pas dans le délai de cinq ans le reboisement des coupes rases régulièrement autorisées.

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune, d'intérêt essentiellement agricole, ils sont destinés principalement à desservir les terres. Malheureusement, un certain nombre de chemins sont obstrués, soit volontairement par des clôtures, soit par manque d'entretien au niveau des propriétés riveraines.

Il est utile de rappeler que les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires riverains ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb des limites de ces chemins.

Afin de faciliter l'accès à tous les habitants qui le désirent, NOUS DEMANDONS A TOUS LES PROPRIETAIRES RIVERAINS OU EXPLOITANTS L'EFFORT NECESSAIRE QUI PERMETTE, DANS LE RESPECT MUTUEL DES INTERETS DE CHACUN, DE CONSERVER UNE CAMPAGNE AGREABLE.



### LE PREFET S'ETAIT POURTANT ENGAGE : Z.A.C de la Croix-Jeannette, des logements, oui l'école, non...

Le Préfet refuse de financer le groupe scolaire de la Z.A.C., programmé en 78, pour faire face à la rentrée scolaire 79, en donnant comme prétexte que l'école ouverte et le groupe scolaire du bourg pouvaient accueillir les nouveaux arrivants.

De plus, assez de subventions avaient été versées à la municipalité en ce qui concerne le centre socio-éducatif de la Croix-Jeannette.

Nous savions que le Préfet ne faisait qu'appliquer la politique du gouvernement Giscard-Barre, mais assez de démagogie !!!

Le Préfet essaie de créer la confusion en amalgamant les équipements de superstructure figurant au dossier de la Z.A.C., tel qu'il a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 Février 1977 et d'autres équipements non inclus dans la Z.A.C. (à savoir : la piscine, le COSEC et le CET, mais il faut savoir qu'en ce qui concerne les équipements de la Croix-Jeannette (voir ci-dessous la répartition des prises en charge).

	COUT DES TRAVAUX	PARTICIPATION COMMUNALE	TVA	SUBVENTIONS	OBSERVATIONS
PISCINE	2 262 000 F		394 240 F	1 129 960 F	
LE C.O.S.E.C.	3 146 000 F		553 700 F	400 000 F	
LE C.E.T.		695 342 F	122 380 F	NEANT	
ECOLE OUVERTE	5 026 000 F		884 576 F	1 121 455 F	(pour les 2 premières tranches) Nous pouvons espérer, pour la 3e tranche, une subvention de 440 000 F en 1978. Et dans un complexe socio-éducatif, un terrain de sport n'est-il pas nécessaire ? Mais à quel prix ?
LE STADE	395 096 F		69 536 F	NEANT	
LOGEMENT GARDIEN & VESTIAIRES	441 429 F		74 753 F	36 000 F	

Ah, vous vous apercevez qu'en matière d'éducation, de sport et de loisirs, l'Etat n'est pas généreux ; mais en plus, par le biais de la TVA, il fait supporter aux collectivités locales des charges indues.

Revenons au groupe scolaire de la Z.A.C.

Le Préfet prétend que nous pourrions rallier aux problèmes de la rentrée scolaire 79. Eh bien, nous disons non et très haut, car le nombre de logements achevés pris en compte est totalement inexact. L'échéancier de réalisation de ces logements précise que dans le dernier trimestre 79 (donc dans l'année commencée

en Septembre) seront achevés 332 logements et 507 à la fin de l'année 1980, date à laquelle se trouve reportée la réception du groupe scolaire, et bien sûr, du seul fait du Préfet.

Une question se pose : sous notre climat, est-il possible d'enseigner dans la nature ?

Non ! Mais il faut savoir qu'en ce qui concerne les subventions d'équipement, il est utile de noter que pour l'éducation, les sommes en autorisation de programme étaient de 2 milliards en 77 et qu'en 78, elles ne sont plus que de 1 milliard 700 millions. Il s'en suivra donc une

dévalorisation de l'aide de l'Etat et des charges supplémentaires pour les communes, dans la mesure où ces sommes resteront telles qu'elles ont été présentées par le gouvernement.

C'est pour cela que dans ces quelques lignes nous attirons votre attention et voulons vous sensibiliser sur cette situation très grave.

Nous avons pensé également que c'est avec votre appui que nous pourrions refuser, non seulement les transferts de charges, mais aussi que soit bradée l'éducation de nos enfants.

#### Urbanisme

### Programmation « déconcertante » à la Z.A.C. de Bougenais : DES LOGEMENTS MAIS PAS D'ECOLE

NANTES - Si le pouvoir public ne modifie pas très rapidement leurs décisions en ce qui concerne le programme effectif de la loi de zone d'aménagement concerté de la Croix-Jeannette à Bougenais, près de Nantes, les nouveaux habitants conviés au sommaire par ailleurs, les premiers problèmes d'habitation leur seront en outre d'habitation.

Le nombre de logements à construire pour la commune, fixé dans un programme de 500 appartements par le préfet, est en fait de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

Le programme de logements à construire est de 1000 logements.

### A propos de la construction du groupe scolaire de la Croix-Jeannette, à Bougenais

Dans notre numéro du 23 novembre nous avons annoncé la construction d'un groupe scolaire à Bougenais, dans la Z.A.C. de la Croix-Jeannette. Ce projet de construction d'un certain nombre de classes en 1978, dans le cadre de la loi de zone d'aménagement concerté, est en fait un peu plus de 1000 logements. Or, il est seulement un peu plus de 1000 logements.

Le maire de Bougenais a raison de souligner que les équipements collectifs ont été très peu financés par le département de la Loire-Atlantique.

Le maire de Bougenais a raison de souligner que les équipements collectifs ont été très peu financés par le département de la Loire-Atlantique.

Le maire de Bougenais a raison de souligner que les équipements collectifs ont été très peu financés par le département de la Loire-Atlantique.

Le maire de Bougenais a raison de souligner que les équipements collectifs ont été très peu financés par le département de la Loire-Atlantique.

Le maire de Bougenais a raison de souligner que les équipements collectifs ont été très peu financés par le département de la Loire-Atlantique.

Le maire de Bougenais a raison de souligner que les équipements collectifs ont été très peu financés par le département de la Loire-Atlantique.

Le maire de Bougenais a raison de souligner que les équipements collectifs ont été très peu financés par le département de la Loire-Atlantique.

Le maire de Bougenais a raison de souligner que les équipements collectifs ont été très peu financés par le département de la Loire-Atlantique.

Le maire de Bougenais a raison de souligner que les équipements collectifs ont été très peu financés par le département de la Loire-Atlantique.

Le maire de Bougenais a raison de souligner que les équipements collectifs ont été très peu financés par le département de la Loire-Atlantique.

Le maire de Bougenais a raison de souligner que les équipements collectifs ont été très peu financés par le département de la Loire-Atlantique.

Le maire de Bougenais a raison de souligner que les équipements collectifs ont été très peu financés par le département de la Loire-Atlantique.

Le maire de Bougenais a raison de souligner que les équipements collectifs ont été très peu financés par le département de la Loire-Atlantique.



## AFFAIRES SCOLAIRES

### TRANSPORTS SCOLAIRES LA LUTTE EST TOUJOURS PAYANTE !

L'année dernière, l'autorité de tutelle, c'est-à-dire le Préfet, décidait de réduire la subvention de fonctionnement qu'elle versait régulièrement chaque année depuis 3 ans. Or, nous venions de créer un autre circuit que le Préfet nous demandait de mettre en adjudication. Pouvons-nous courir le risque de voir un transporteur privé soumissionner à perte et emporter le marché, alors que nous avons fait l'acquisition

d'un nouveau car, pour lequel le Préfet avait attribué, ô ironie, une subvention d'investissement.

Le procès engagé par la Fédération Cornec contre les Transporteurs prouve, en effet, s'il en est besoin, le bien-fondé de nos craintes. Par ailleurs, rappelons que les transporteurs privés prévoient des cars de capacité inférieure et, contre les normes imposées par le cahier des charges, aucune accompagnatrice. Le service rendu n'était en rien comparable à celui rendu par la Commune.

Sûre de ses droits, la Commune a donc pu faire plier le pouvoir de tutelle. Mais il est prouvé, une fois de plus, que, sans lutte permanente, il est bien difficile d'obtenir satisfaction auprès des pouvoirs publics et de l'Etat.



### CLASSES DE NEIGE EXPERIENCE RECONDUITE

L'année dernière, quatre classes de CMI CM2 partaient pour 15 jours à GEDRES dans les Pyrénées. L'expérience s'est révélée très fructueuse, particulièrement pour les enfants. Le tarif de 250F en moyenne par enfant était acceptable et la prise en compte du quotient familial pouvait permettre à tous les enfants d'y participer.

Cette année, nous reconduisons cette expérience. Du 8 au 22 janvier, deux classes du groupe mixte du Fougan de Mer partiront au Castelet près de Ax-les-Thermes, dans l'Ariège. Le centre d'accueil se situe

dans un site agréable puisque traversé par l'Ariège, en cascades, et à seulement 8 kilomètres de la station de ski de Bonasque le Saquet (altitude 1 400 m). Malheureusement la capacité d'accueil n'est que de 70 enfants et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons envoyer que deux classes.

En Mars, trois classes de mixte 1 et 11 du Bourneau partiront à GEDRES près de Gavarnie, endroit également très joli.

Les enfants de l'Ecole de la Croix-Jeannette ne pourront pas participer à ces stages cette année pour des raisons matérielles, mais aussi, les enseignants en ont discuté avec nous, pour des raisons pédagogiques. Il n'était pas possible de séparer une classe du groupe travaillant en commun, car la forme de pédagogie est différente des groupes scolaires traditionnels. En contrepartie, nous

souhaitons, pour l'année prochaine, qu'il soit donné une priorité à la Croix-Jeannette pour envoyer un groupe de trois classes à l'un des stages.

En ce qui concerne les tarifs, cette année, dans une large discussion avec les parents d'élèves, les enseignants, les élus, nous avons retenu le prix moyen de 300 F. Bien sûr, le quotient familial jouera, mais nous avons dû tenir compte de l'augmentation des denrées alimentaires, des dépenses de location, des prix d'initiation au ski.

Il nous reste à leur souhaiter beaucoup de neige pour qu'ils profitent pleinement de leur stage.

## AFFAIRES SCOLAIRES

### Ecole maternelle du Clos Bourneau

Vous avez déjà été informé dans le bulletin municipal que la municipalité avait décidé la construction d'une nouvelle école maternelle pour pallier les mauvaises conditions d'accueil du groupe scolaire du Bourneau.

Le délai de construction est d'environ un an et à l'heure actuelle le planning est respecté, ce qui nous permet d'avancer que la rentrée 78 se fera dans de bonnes conditions.



Pour information, le 14 Décembre une réunion était provoquée à laquelle étaient invités les architectes, parents d'élèves, enseignants et personnels des écoles, pour discuter du choix des revêtements de sols et muraux.



Un large débat s'était ouvert et lors du Bureau Municipal du 19/12 il a été décidé de poser du trafic ou revêtement similaire dans les classes, de la moquette dans les salles de repos et du carrelage dans les ateliers et sanitaires.

## AFFAIRES SOCIALES

### 3e AGE - CLUB TOUJOURS JEUNES

Après avoir dû, pour diverses raisons, changer plusieurs fois de salle et de jour, le club est enfin installé dans ses murs. A partir de la mi-Décembre, l'ex-salle de judo est mise à la disposition exclusive ou presque du club. Cette salle se trouve rue du Général de Gaulle, à proximité de l'école mixte 1 du bourg. Elle est pourvue d'annexes, sanitaires, rangement. La municipalité vient d'acheter du mobilier, tables, chaises et de mettre en place le matériel nécessaire. Il reste maintenant aux usagers et aux animatrices à personnaliser cette salle, la rendre accueillante, enfin faire

en sorte que les anciens s'y trouvent bien et qu'ils aient envie d'y venir souvent.

Le club est pour le moment ouvert tous les jeudis, de 14 H à 18 H. Les anciens des Couëts peuvent profiter du car municipal mis à leur disposition.

Pour les personnes âgées qui ne participent pas encore, mais qui seraient intéressées, rappelons quelles sont les activités proposées :

- rencontres, discussions, goûter
- jeux de société
- travaux en vue des expositions-ventes (2 fois par an)
- visite aux malades
- bibliothèque
- promenades, excursions
- à partir de Janvier, des séances

de gymnastique appropriée aux personnes âgées seront offertes. Les inscriptions particulières à cette dernière activité sont à prendre au club.

Les participants et animatrices souhaitent un club vivant et dynamique grâce à la participation active de chacun.

Le meilleur accueil sera réservé aux personnes désireuses de venir se renseigner aux jours de fonctionnement du club.

A bientôt

# A propos d'une Allocation de logement ou les méandres de la tutelle

A maintes reprises, nous avons dénoncé dans ce bulletin les excès de la tutelle. Nous avons toujours dit qu'elle devait être supprimée car elle constituait une entrave au fonctionnement démocratique des conseils municipaux. Cette réforme figure en bonne place dans le programme commun de gouvernement de la gauche. En revanche, on a beau chercher, on ne trouve nulle part quelque chose de ce genre dans les programmes de la droite, que ce soit dans celui de Provins, en 1973, ou dans celui de Blois, en 1978. C'est vraiment dommage, car il est tout à fait vain de parler comme le fait Raymond Barre de « développement des pouvoirs locaux » ou de « referendum communal » si parallèlement on maintient le contrôle tatillon de la tutelle. L'exemple qui suit, bien que d'une importance secondaire, sauf pour les intéressés évidemment, illustre jusqu'à la caricature ces propos. Il s'agit d'une demande d'allocation de logement faite le 24 Mars 1977 pour deux agents communaux de moins de 25 ans. Il a fallu huit mois de délai, l'intervention de deux ministères et l'avis d'une commission interministérielle, pour obtenir une réponse heureusement positive et permettre au Maire de verser cette indemnité dont le montant presque symbolique ne risque pas de compromettre l'équilibre du Budget. A l'intention des sceptiques, nous publions ci-dessous les pièces à conviction.

DEPARTMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
ARRONDISSEMENT DE NANTES  
TELEPH. COMMUNAL 78.01.02

Mairie de BOUGUENAIS  
Le Maire de BOUGUENAIS

Monsieur le Sous-Prefet de NANTES  
44030 NANTES CEDEX

Le 24 Mars 1977

OBJET : Attribution de l'Allocation de Logement aux jeunes agents communaux

Monsieur le Sous-Prefet,

Suite à votre correspondance en date du 17 Novembre 1976, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en application de l'article 21 du décret n° 1446 du 17 Mai 1974, les demandes d'Allocation de Logement formulées par M. MEUNIER et M. BOUIS, deux agents communaux de notre Commune, occupant des appartements dont la superficie est légèrement supérieure aux normes.

Ces deux agents occupent un appartement de type II dans un ensemble immobilier situé au Bourg de BOUGUENAIS, dépendant de la Société S.I.L.M. Le nom de l'immeuble est :

- Monsieur MEUNIER depuis le 1er Mai 1975 ;
- Monsieur BOUIS depuis le 14 Décembre 1975.

Tous trouverez, ci-joint, les demandes des intéressés.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Prefet, l'assurance de ma haute considération.

Le Maire,  
F. GUYOT

PREFECTURE LOIRE-ATLANTIQUE  
N° 1294  
Direction des Affaires Familiales et de l'Action Sociale  
Nantes

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Nantes, le 15 NOVEMBRE 1977

OBJET : Attribution de l'Allocation de Logement aux jeunes agents communaux

Par votre lettre en référence, vous m'avez transmis une demande relative à l'Allocation de Logement présentée par M. MEUNIER et M. BOUIS, agents de votre Commune.

Je vous informe, par décision en date du 12 octobre 1977, que l'Allocation de Logement est accordée à M. MEUNIER et M. BOUIS, à condition qu'ils soient âgés de moins de 25 ans au 1er Janvier 1978, et qu'ils soient domiciliés à Nantes.

Je vous prie de bien vouloir en informer les intéressés.

Le Préfet,  
R. FROST

MAIRIE DE BOUGUENAIS  
Le 12 Septembre 1977  
Le Maire de BOUGUENAIS

Monsieur le Sous-Prefet de NANTES  
44030 NANTES CEDEX

OBJET : Attribution de l'Allocation de Logement aux jeunes agents communaux

Par votre lettre en date du 24 Mars 1977, je vous adresse une réponse favorable à votre demande d'Allocation de Logement présentée par M. MEUNIER et M. BOUIS, agents communaux de notre Commune, occupant des appartements dont la superficie est légèrement supérieure aux normes.

Je vous prie de bien vouloir en informer les intéressés.

Le Maire,  
F. GUYOT

27 OCT. 1977  
PARIS, le 27 OCT. 1977  
ARRIVEE AU BUREAU DE LA PREFECTURE  
LE 28 OCT. 1977  
A 11 H 45 E

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION  
Circulaire interministérielle  
N° 1294  
Date de l'arrêté : 12 OCT. 1977  
N° de l'arrêté : 12 OCT. 1977

Document n° 1294  
77-498

Le Conseil Supérieur à la Cour des Comptes, Président de la Commission,

Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
Direction Générale des Collectivités Locales  
Sub-direction des Personnels  
11, rue Place des Saussaies  
75008 PARIS

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission Interministérielle instituée par les articles 18 et 21 du décret n° 1446 du 17 Mai 1974, a décidé, que vous avez sollicité de donner l'Allocation de Logement au M. MEUNIER et M. BOUIS, deux agents communaux de la Commune de BOUGUENAIS, le 12 octobre 1977.

Le dossier est en cours de traitement. Jusqu'au 31ème anniversaire de l'intéressé.

Le Conseil Supérieur à la Cour des Comptes,  
Rousselle

Le Conseil Supérieur à la Cour des Comptes,  
Rousselle

27 OCT. 1977  
PARIS, le 27 OCT. 1977  
ARRIVEE AU BUREAU DE LA PREFECTURE  
LE 28 OCT. 1977  
A 11 H 45 E

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION DE LA CONSTRUCTION  
Circulaire interministérielle  
N° 1294  
Date de l'arrêté : 12 OCT. 1977  
N° de l'arrêté : 12 OCT. 1977

Document n° 1294  
77-498

Le Conseil Supérieur à la Cour des Comptes, Président de la Commission,

Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
Direction Générale des Collectivités Locales  
Sub-direction des Personnels  
11, rue Place des Saussaies  
75008 PARIS

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission Interministérielle instituée par les articles 18 et 21 du décret n° 1446 du 17 Mai 1974, a décidé, que vous avez sollicité de donner l'Allocation de Logement au M. MEUNIER et M. BOUIS, deux agents communaux de la Commune de BOUGUENAIS, le 12 octobre 1977.

Le dossier est en cours de traitement. Jusqu'au 31ème anniversaire de l'intéressé.

Le Conseil Supérieur à la Cour des Comptes,  
Rousselle

Le Conseil Supérieur à la Cour des Comptes,  
Rousselle



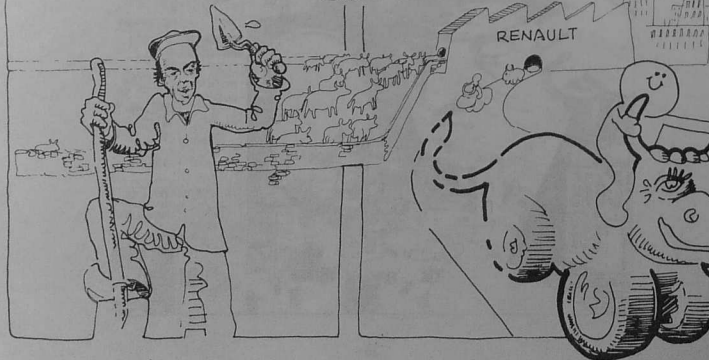
# FAVITE

LA FRANCE A DES IDÉES

...MAIS PAS DE PETROLE !



"HEUREUSEMENT tous les agrico-maçons de France SONT LES MAMELLES de la NATION"



## COURRIER DES LECTEURS

### La PAUVRETE de l'ENSEIGNEMENT PUBLIC AGRICOLE

...Un seul ETABLISSEMENT en Loire Atlantique

Les établissements d'Enseignement Agricole qui fonctionnent actuellement en Loire-Atlantique sont de création récente, excepté le Centre de Formation Horticole du Grand Blottereau à NANTES, fondé en 1933.

C'est entre 1947 et 1963 que la plupart des établissements d'Enseignement Agricole du département ont été créés. Ces créations ont surtout été le fait d'organismes privés. En 1963, on comptait 58 établissements privés d'Enseignement Agricole, reconnus par le Ministère de l'Agriculture.

Le développement rapide du secteur privé s'explique entre autre par l'appui du Conseil Général de Loire-Atlantique (cautions d'emprunts, subventions de fonctionnement très importantes) et la Chambre d'Agriculture qui a apporté également son concours financier, enfin la reconnaissance officielle par le Ministère de l'Agriculture a permis aux établissements d'Enseignement Agricole privés d'obtenir des aides financières de l'Etat.

Aucun Lycée Agricole, ni collège, ni centre de formation professionnelle pour jeunes, donc aucun Etablissement d'Enseignement Agricole Public n'a été créé en Loire-Atlantique. C'est, du reste, le seul département en France à être dans ce cas.

Certes, il y a le C.E.T. de GUERANDE qui est un établissement public comportant des sections assurant des formations horticoles. Ces sections dépendent du Ministère de l'Agriculture, mais cet établissement « expérimental » présente l'originalité de posséder également des sections dépendant, certaines du Ministère de l'Education Nationale, d'autres du Ministère de la Marine Marchande.

L'implantation d'établissements d'Enseignement Agricole est soumise à la carte scolaire. Le texte de base concernant cette carte scolaire est défini par l'article 4 de la loi du 2 Août 1960 qui prévoyait également la mise en place d'un Comité Départemental de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle Agricole.

Ledit Comité Départemental, dans sa réunion du 24 Janvier 1963, avait donné un avis favorable à l'implantation des Etablissements Publics d'Enseignement Agricole suivants :

- un lycée agricole à CHATEAUBRIANT ;
- un établissement d'enseignement horticole à NANTES comportant une section de recherches en liaison avec la Faculté des Sciences ;
- deux collèges agricoles, l'un à SAVENAY, l'autre à GUERANDE.



Par la suite, ce projet devait évoluer considérablement. En 1965, le Comité Départemental prévoyait :

- maintien du projet de lycée agricole à CHATEAUBRIANT et collège agricole à GUERANDE ;
- projet de collège agricole à BLAIN se substituant à celui de SAVENAY ;
- projet de collège agricole au CELLIER ;
- disparition du projet de lycée horticole à NANTES !

Mais où en sommes-nous en 1977 ?

A GUERANDE, le projet de collège agricole, en fait, été abandonné au profit du « C.E.T. expérimental » qui a ouvert ses portes à la rentrée scolaire de Septembre 1972.

Malgré la publication au J.O. d'un arrêté attribuant 45 hectares à titre de dotation au lycée agricole de CHATEAUBRIANT, cet établissement n'est toujours pas construit. Les raisons apparentes avancées par l'administration étant la nécessité de mise en place (depuis 1971) d'une nouvelle carte scolaire !! et la période d'austérité, qui auraient ajourné les travaux.

Depuis 1974, aucun élément nouveau n'est intervenu, la carte scolaire de l'enseignement agricole est-elle définitivement enterrée ? Auquel cas le lycée agricole de CHATEAUBRIANT ne verra jamais le jour.

A côté des établissements d'enseignement agricole privés et du seul C.E.T. de GUERANDE dépendant de l'Enseignement Public Agricole, il existe également en Loire-Atlantique deux « centres divers » préparant aux C.A.P. et B.E.P. horticoles :

- l'un, le centre du « Grand Blottereau » à NANTES, régi par une association type loi 1901 et possédant la particularité d'être implanté sur les terrains de productions horticoles et dans des locaux de la Ville de NANTES.
- l'autre, « l'Institut d'Education Motrice » de la Grillonais à BASSE-GOULAIN qui accueille des adolescents masculins déficients moteurs et qui, entre autres activités (vannerie, ameublement, mécanique), a des sections horticoles.

## ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC AGRICOLE

Les Etablissements d'Enseignement Public Agricole dépendent du Ministère de l'Agriculture et, pour chaque région, de l'Inspection Régionale d'Agronomie qui recouvre un secteur identique à celui de l'Académie.

L'enseignement agricole, souvent considéré comme un enseignement à part, mal connu de beaucoup, encadre pourtant un très vaste secteur d'activités : viticulture - oenologie - horticulture (pépinières d'ornement et fruitières, production florale, jardins et espaces verts), conduite de l'entreprise agricole (agriculture ou élevage dominant) - laboratoire (microbiologie, chimie) - protection des cultures - économie familiale rurale - distribution et commercialisation des produits agricoles - conduite et entretien des machines agricoles, etc..

L'enseignement agricole est un enseignement technologique ; il assure la formation des jeunes à deux niveaux :

- le cycle court organisé dans les collèges agricoles et les centres de formation professionnelle agricole et conduisant aux C.A.P. et B.E.P. agricoles ;

- le cycle long organisé dans les lycées et conduisant à la fin de la classe de seconde qui est commune à trois voies différentes, correspondant chacune à deux années d'études :

. soit vers le baccalauréat « Sciences Agronomiques et Techniques » série D'  
. soit vers le Brevet de Technicien Agricole à Option Générale (B.T.A.G.)  
. soit vers le Brevet de Technicien Agricole à Option Spécialisée (B.T.A.O.)

Après le baccalauréat série D' ou le brevet de technicien à option générale (B.T.A.G.), les élèves qui le désirent peuvent poursuivre dans l'enseignement agricole supérieur (Brevet de Technicien Supérieur (B.T.S.), préparation au concours d'entrée aux Ecoles Nationales d'Ingénieurs des Techniques Agricoles (E.N.I.T.A.).

Or, aucun lycée agricole n'étant implanté en Loire-Atlantique, les élèves intéressés par ce type d'enseignement et de par l'option de leur choix, doivent alors se diriger vers l'un des lycées d'enseignement agricole publics suivants : MONTREUIL-BELLAY - STE-GEMMES-SUR-LOIRE (près d'ANGERS) - LAVAL - ALLONNES (près du MANS) - FONTENAY-LE-COMTE - LA ROCHE-S/YON ou STE-GEMMES-LA-PLAINE (près de LUÇON). Ceci, bien sûr, avec toutes les sujétions de la pension et des problèmes de transport.

## MAIS QUEL EST LE VÉRITABLE MALAISE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC AGRICOLE ?

Créé en fait en 1960 (avant il n'existait que quelques écoles pratiques et régionales), l'enseignement agricole dépend donc du Ministère de l'Agriculture, ministère professionnel dominé par le syndicalisme officiel paysan et la réaction.

La volonté déléguée du pouvoir d'attacher l'enseignement agricole au Ministère de l'Agriculture était et reste motivée par deux objectifs fondamentaux :

- développer un enseignement privé de bas niveau qui regroupe presque les 2/3 des élèves livrés au principe de l'alternance (un semaine à l'école - deux semaines chez des patrons) ;

- isoler en ghetto l'enseignement public pour éviter sa contamination et montrer qu'on pouvait faire un enseignement fonctionnel hors de l'Education Nationale ;

Sur ce second point, le Ministère de l'Agriculture y met le prix :

- construction de beaux établissements ;  
- création du corps d'agronomie regroupant les Ingénieurs auxquels on confie tous les postes de direction et qui ont pour mission d'identifier l'enseignement agricole à leur corps ;

- sélection des élèves à leur entrée et pour leur orientation ;  
- statisme dans la mise en place des statuts des personnels ;

- implantation difficile et combattue des associations de parents d'élèves revendicatives (en particulier la Fédération CORNEC ; la PEEP, par contre, bénéficie dans certains établissements d'une situation privilégiée) et des organisations syndicales.

C'est pourquoi, pour ceux qui ont pu en faire l'expérience, nous constatons une situation très différente entre un C.E.S. et un lycée agricole. Cette situation, pour évoluer, doit être prise en main par les intéressés : syndicats, parents et élèves.

L'année scolaire passée n'aura fait que confirmer les graves problèmes posés à l'enseignement agricole public, elle aura été marquée par une détérioration certaine des études des enfants fréquentant ces établisse-

ments et une nouvelle étape de la politique d'austérité qui frappe cet enseignement a été franchie.

C'est le domaine pédagogique qui se trouve visé dans son ensemble par le plan global d'aménagement de l'Enseignement Technique Agricole Public que met en place actuellement le Ministère de l'Agriculture.

Ce plan d'aménagement a pour conséquence :

- fermeture immédiate d'établissements, de classes d'accueil de 4ème 3ème cycle court ;

- suppression de nombreuses filières ;

- remise en cause des formations Bac D' ouvrant aux élèves de l'enseignement agricole l'accès à l'enseignement supérieur ;

- remise en cause du droit à la formation pour les femmes (suppression de l'option Economie Familiale Rurale) ;

- accentuation de la formation technologique au détriment de la formation générale ;

- abaissement qualitatif du niveau de formation des maîtres ;

- compression des moyens en hommes et en équipement.

Cela va se traduire par :

- accélération du processus de disparition de l'exploitation familiale et désertification des campagnes ;

- obligation aux élèves qui désirent préparer le Bac D' de poursuivre leurs études dans un établissement éloigné ;

- une diminution des possibilités d'accueil en cycle court qui consacre un démantèlement d'une privatisation d'un service public ;

- des suppressions de postes entraînant des licenciements de personnel et mutations d'office ;

Il s'agit tout simplement d'un véritable sabotage de l'Enseignement Public Agricole.

Informée en Juin dernier par les Sections Syndicales SNETAP-FEN et SGEN-CFDT du Collège Agricole de FONTENAY-LE-COMTE, la municipalité de BOUGUE-NAIS, consciente de la situation très préoccupante concernant l'enseignement agricole dans son ensemble, prenait, dans sa réunion du 24 Juin, une délibération pour soutenir l'action de ces syndicats et s'associer à la campagne de l'Enseignement Technique Agricole Public.

**LA VIE  
DES  
ASSOCIATIONS**

## centre d'information et d'orientation

Rue de Touraine - 44400 REZE - Téléphone 75-61-85

Ouvert tous les jours (sauf le samedi)  
de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H

Bien que le Centre d'Information et d'Orientation de REZE soit un Centre Départemental, dépendant du Ministère de l'Education, mais géré par le Conseil Général de Loire-Atlantique, c'est toujours la Municipalité de REZE qui assure seule l'hébergement de ce service.

Le Centre d'Information et d'Orientation de REZE accueille tout le public du sud-Loire (des 2 districts 04 et 05) : les élèves de l'enseignement secondaire et leurs parents lorsqu'ils désirent un conseil psychologique, un conseil pédagogique ou des renseignements sur les structures scolaires et les professions ; les adultes qui envisagent un recyclage ou une promotion sociale.

Le C.I.O. de REZE qui se voit confier, chaque année, des missions de plus en plus importantes, ne peut continuer à fonctionner dans les locaux actuels sans nuire gravement au personnel et au public.

Le Centre, qui abrite actuellement 16 personnes (dont 3 à temps partiel), occupe les locaux provisoires et démontables que la Mairie de REZE avait mis, en 1960, à la disposition de l'annexe du C.I.O. de NANTES où n'exerçaient que deux conseillers.

L'exiguïté des locaux actuels interdit à l'ensemble du personnel technique de travailler aux mêmes heures au Centre. Alors que certains occupent les quatre bureaux existants, les autres doivent nécessairement se trouver en secteur scolaire. Ces contraintes compromettent gravement une organisation rationnelle du travail.

Les consultations d'orientation et d'information assurées au centre se font dans de très mauvaises conditions car l'absence d'isolation phonique empêche les élèves de se concentrer au cours des examens psychologiques et interdit le secret professionnel auquel est tenu le conseiller.

Les réunions de travail, indispensables au bon fonctionnement du Service, sont extrêmement difficiles à organiser (aucune salle ne pouvant recevoir normalement 16 personnes).

Il est actuellement impossible, ce qui compromet une des missions essentielles du Centre d'Information et d'Orientation, d'installer pour le public la salle de lecture et d'auto-documentation recommandée par le Ministère de l'Education.

L'insalubrité des locaux, l'absence de sécurité et d'hygiène sont très préjudiciables aux consultants et au personnel.

Malgré des locaux dangereux et inadaptés, malgré un équipement nécessairement rudimentaire par manque de place, il faut souligner que l'activité du C.I.O. a été très importante en 1976-1977, puisque 5 785 personnes ont été reçues au C.I.O. de REZE. C'est grâce à l'endurance, au dévouement et à la parfaite bonne volonté des conseillers et des secrétaires.

Cependant, seul l'espoir que le Centre pourra enfin être rélogé dans une construction adaptée leur donnera le courage de persévérer dans leur effort.

## FEDERATION NATIONALE DES MALADES INFIRMES & PARALYSES

La F.N.M.I.P. veut aider les handicapés à sortir de «l'isolement» et des difficultés où les tient, trop souvent, leur situation.

Elle les invite donc à se regrouper pour mettre en pratique la vieille devise «L'Union fait la Force».

Accueillant des gens très divers dans leurs origines, leurs tendances, leurs appartenances philosophiques, politiques, syndicales ou religieuses, la F.N.M.I.P. respecte les convictions de chacun. Elle est ouverte à tous sans distinction d'opinion et n'est liée à aucun parti ou syndicat.

Son indépendance ne l'empêche nullement de prendre position sur divers problèmes généraux, qui conditionnent la vie des handicapés, ou d'agir avec d'autres organisations populaires, familiales, syndicales... pour la défense des intérêts des malades et handicapés ou leur intégration dans la Société.

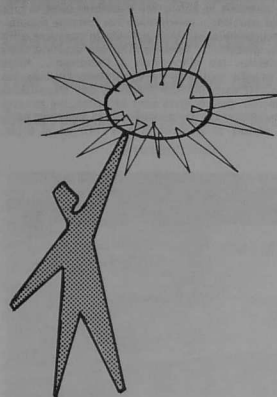
Organisée au plan national en Fédération, la F.N.M.I.P. est décentralisée en Unions Régionales, Unions Départementales, sections locales ou «correspondants».

A tous les échelons du mouvement, ce sont des handicapés ou d'anciens malades qui animent l'organisation.

Pour les aider dans l'acquisition des compétences nécessaires à la tenue du service juridique, la Fédération met à la disposition de ses militants des journées d'études, un bulletin mensuel d'information et de formation «S'Unir» ainsi que des études techniques, sous forme de dossiers et de fiches, en matière d'aide sociale, de Sécurité Sociale, de reclassement, de logement, d'hospitalisation, etc...

En ce qui concerne les adhérents eux-mêmes, la Fédération édite à leur intention un journal mensuel «Vers la Vie» qui se place sous l'angle de l'information et de l'éducation sanitaire et sociale. Ce même travail est réalisé également par les nombreuses réunions et assemblées tenues dans les Unions Départementales et Sections.

La F.N.M.I.P. ne se penche pas sur l'infirme ou l'invalide, elle veut que les intéressés eux-mêmes prennent en mains leurs propres problèmes, proposent des solutions, agissent pour chercher à les faire aboutir.



## QUI SOMMES NOUS ?

Créée il y a trente ans, la FEDERATION NATIONALE DES MALADES, INFIRMES ET PARALYSES (F.N.M.I.P.) a d'abord été active et présente dans les sanas pour lutter contre les injustices dont étaient victimes les «tuberculeux».

Elle s'est ensuite élargie à tous les handicaps et rassemble aujourd'hui des Malades Infirmes, Aveugles, Paralysés, quel que soit l'origine et la nature de leur handicap ou de leur maladie.



Tous renseignements :

F.N.M.I.P.  
2, rue du Château  
44000 NANTES  
Tél. 49.21.08 - 76.54.42

Permanence à REZE :

tous les 3èmes Samedis de chaque mois  
de 14 H 30 à 18 H  
au Centre Social de REZE CHATEAU  
Allée Touraine

## ASBR Ailes Sportives Bouguenais Rezé

### section RUGBY XV

Jeunes, à partir de 9 ans, qui rêvez des exploits des AGUIRRE, FOUROUX, ROMEU, RIVES et SKRELA, vous pouvez vous initier et pratiquer le Sport-Roi tous les mardis soirs, de 18 H à 20 H, au stade de la Trocardière à REZE, sous la direction d'éducateurs qualifiés : J.P. BARRIERE, J. ROBIN, P. ALBISTUR, R. POTIN.

Venez regarder, venez vous inscrire.

# PCF METTRE un TERME à la MISERE

Dans un pays riche, la France, 17 millions de personnes (une sur trois) vivent dans la pauvreté ou la misère. A Bouguenais, ils sont plusieurs milliers, confrontés aux besoins et à des difficultés de toutes sortes.

Mais quels visages revêt la misère ? De quels maux souffre une grande partie de la population ? Pourquoi la vie est-elle plus dure ? L'insuffisance des salaires, retraites, ressources ; des impôts toujours plus lourds sont à l'origine des restrictions que s'imposent les familles sur leurs dépenses de nourriture, d'habillement, d'éducation des enfants, de santé, de loisirs... La consommation de viande et de fruits est un luxe pour beaucoup. Au moment des fêtes, alors que les magasins étalent des profusions de jouets, beaucoup d'enfants, le cœur serré, devront se contenter de scruter avec envie les vitrines. La misère, c'est aussi se ruiner pour se loger ; c'est l'enfant qu'on a du mal à envoyer en classe de neige malgré l'effort de la municipalité, car il faut tout de même acheter un minimum de vêtements adaptés. Des loyers, charges et impôts locaux toujours accrus, entraînent parfois des situations cruelles : les saisies, les expulsions, les coupures de courant, de gaz... Oui, cela ne se passe pas ailleurs seulement ou n'arrive qu'aux autres. Cela a cours à Bouguenais.

Plus de 400 chômeurs sur la commune. Au sortir de l'école pour les jeunes, c'est l'inquiétude ; à l'école, c'est la crainte et la lancinante question : « A quoi me sert-il de faire des études puisque... ? ». La misère, c'est aussi les immigrés exploités sur leur lieu de travail et de repos, chassés, assassinés froidement par des nostalgiques « du bon temps des colonies » qui opèrent en toute impunité... C'est aussi la situation insoutenable des femmes victimes de graves inégalités, des jeunes apprentis...

Pourquoi cette pauvreté ? Elle est imposée par le système capitaliste qui, pour se maintenir et se renforcer, fait régner l'injustice, aggrave les inégalités sociales. Mais cette pauvreté s'accroît davantage avec la crise qui affecte notre pays. C'est que la bourgeoisie capitaliste renforce l'exploitation des travailleurs, l'étend aux artisans, paysans, commerçants, organise la hausse des prix et le chômage, impose l'austérité à la plus grande partie de la population. Dans sa course acharnée au profit le plus élevé possible, dans le plus court délai possible - indifférente aux besoins populaires - la bourgeoisie capitaliste, avec le concours actif du pouvoir giscardien, fait fructifier les capitaux dans la spéculation, les placements à l'étranger... Alors qu'une infime partie de la population dilapide les richesses, vit dans un luxe insolent, des travailleurs sont licenciés, des récoltes sont détruites, les besoins de la plus grande partie sont ignorés. L'ampleur de la pauvreté permet de mesurer la gravité de la crise.



A Bouguenais, comme partout en France, les communistes agissent pour la défense des pauvres, des opprimés, des défavorisés. Ils se dressent contre toutes les injustices. Ils s'opposent aux coupures de comptes, aux expulsions, interviennent pour obtenir des dégrèvements d'impôts, leurs actions ont été souvent fructueuses. Ce combat, les communistes bouguenaisiens le continuent en prenant en charge les intérêts des victimes de l'injustice et de l'austérité. Au-delà, ils luttent pour mettre fin à la misère et proposent aux Français des solutions pour y parvenir. La plus actuelle et la plus impérative, pour assurer le changement de la vie, étant de se donner les moyens nécessaires pour assurer le financement des mesures sociales nécessaires réclamées par la C.F.D.T. et la C.G.T. (SMIC à 2 400 F, doublement des allocations familiales, retraites à 55 ans pour les femmes, 60 pour les hommes, gratuité scolaire...) par le biais des nationalisations des groupes et de leurs filiales qui pillent l'économie nationale. C'est à cette condition qu'il sera possible d'infliger des reculs à la misère et non en poursuivant la même politique que celle de Giscard-Barre-Ceyrac, soit la gestion de la crise.

- 32 -



## Propositions du Parti Communiste pour une réforme démocratique des collectivités territoriales

### INTRODUCTION

La France a besoin de liberté. Prendre appui sur elle pour améliorer et transformer la vie quotidienne des Français, tel est bien l'enjeu du débat qu'ouvre aujourd'hui le Parti Communiste français à propos de l'organisation et du fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs rapports à l'Etat Central.

Le pouvoir s'efforce de faire des collectivités locales un instrument au service de cet objectif. Il veut les transformer en stations de pompage pour le profit capitaliste.

Confrontés à la croissance des besoins locaux, les collectivités territoriales voient leur rôle s'élargir tandis que se réduisent les moyens, jusqu'à la limite de l'asphyxie. Il en résulte un décalage grandissant entre les besoins sociaux de la population et l'insuffisance des ressources dont disposent les collectivités locales pour y répondre. Un des éléments constitutifs les plus ressentis de cette crise est un sentiment d'étouffement de toute initiative face à la bureaucratie de l'Etat.

Le rapport GUICHARD, élaboré sans concertation avec les élus, vise à mettre en place un mécanisme qui consisterait en un relais encore plus important pour accélérer le financement public en faveur des monopoles et qui tourne le dos à la démocratie. Pour résoudre la crise de l'Etat et du fonctionnement des collectivités locales, il n'est qu'une solution : CASSER L'ETATISME ET FAIRE VIVRE LA DEMOCRATIE.

Cela implique de rompre définitivement et catégoriquement avec le centralisme et la bureaucratie qui caractérisent la situation présente, et de s'engager résolument dans la voie de la décentralisation de l'Etat et de l'autonomie des communes.

### AUTONOMIE ET DISPERSION COMMUNALE

Contrairement à ce qu'affirme le pouvoir actuel, la crise des communes n'est pas la conséquence d'un émiettement en 36 000 communes ; nous pensons que c'est une chance pour notre pays d'hériter d'une longue tradition fondée sur 36 000 foyers de démocratie.

### LA COOPERATION

L'autogestion communale constitue le fondement de notre démarche visant à un élargissement continu de la démocratie. C'est pourquoi nous réclameons l'abrogation des lois portant regroupement ou fusion autoritaire des communes et une législation nouvelle favorable à la coopération volontaire.

Cela signifie que là où existent communautés urbaines ou districts, chaque commune aura le droit de retrouver son autonomie et la liberté de s'engager dans une véritable coopération.

### LES MOYENS DE L'AUTONOMIE :

Les raisons profondes des difficultés des collectivités sont politiques. Elles se traduisent au plan des moyens financiers, techniques et administratifs. Une réforme démocratique des collectivités doit leur assurer des moyens nouveaux sans aggraver encore leurs charges fiscales qui pèsent si lourdement sur la population.

### MOYENS FINANCIERS :

Les moyens financiers nouveaux résulteront d'une réforme globale de la fiscalité.



Cette nouvelle fiscalité devra assurer aux communes des ressources suffisantes et stables (par leur propre fiscalité et par un versement de l'Etat) pour mener leur politique d'équipement et de fonctionnement.

Seules les assemblées élues au suffrage universel peuvent avoir la responsabilité de lever des impôts et taxes.

Les responsabilités fiscales de chaque instance étant ainsi fixées, il conviendra de tenir compte des inégalités entre les communes. Un fond national d'harmonisation des ressources des communes, placé sous le contrôle des élus, permettra par un versement d'Etat de corriger les déséquilibres entre les communes et de remédier à la situation des plus défavorisées.

D'autre part, l'intervention du citoyen comme élément moteur de l'activité des collectivités locales, exige que celui-ci puisse faire une lecture politique de ses feuilles d'impôts.

Il faut pour cela qu'il puisse comparer le prélèvement qu'il subit avec les services qui lui sont rendus. Il est donc nécessaire de simplifier le prélèvement fiscal sur les ménages et sur les activités économiques.

Par rapport à la situation actuelle, le remboursement de la T.V.A. sera assuré aux collectivités sur leurs achats de fonctionnement et dépenses de travaux, et le système de prêts aux collectivités transformé.

Association des Elus Communistes et Républicains

- 33 -



# Parti Socialiste

Pour que cela change !

Lorsque paraîtra ce bulletin, quelques semaines seulement nous sépareront des ELECTIONS DE MARS.

Toutes celles et tous ceux qui ont placé leurs espoirs dans une VICTOIRE DE LA GAUCHE, se réjouissent avec nous, Socialistes, du choix qui a été fait de notre camarade François AUTAIN pour représenter le PARTI SOCIALISTE dans un SCRUTIN AUSSI DECISIF.

Toutes les Bouguenaisiennes, tous les Bouguenaisiens qui ont suivi l'ACTION MUNICIPALE de François AUTAIN et son COMBAT COURAGEUX en faveur de Bouguenais contre la TUTELLE PREFECTORALE, savent que nul mieux que lui n'est digne de les représenter.

VOTEZ et faites VOTER  
pour le candidat du parti SOCIALISTE

En assurant, par un vote massif, la victoire de François AUTAIN, vous contribuerez à la victoire de l'union de la gauche et au changement politique dont la FRANCE a besoin !

La victoire de la gauche est indispensable, vous assurerez cette victoire en votant socialiste

CE QUI CHANGERA  
EN CAS DE  
VICTOIRE DE LA  
GAUCHE

Cette victoire ne sera pas un simple changement de majorité parlementaire. Elle sera la réponse des travailleurs au pouvoir d'une Droite incapable de sortir notre pays de la crise, et qui refuse de mener les grandes transformations dont notre société a besoin.

Elle sera le coup d'envoi. Elle rendra possible une politique sociale inspirée par une réelle justice et non plus par l'arbitraire. La revalorisation du SMIC, l'abaissement de l'âge de la retraite, la réduction de l'écart entre les revenus, l'augmentation des retraites et pensions, la cinquième semaine de congés payés, le remboursement à 80 et 100 % des dépenses de santé, l'échelle mobile des salaires, l'augmentation des allocations familiales...

C'est l'ensemble de ces mesures que vous propose

le PARTI SOCIALISTE

- 34 -

## LE SMIC - 700 000 TRAVAILLEURS

5 % de l'ensemble des salariés !

Le PS propose que le SMIC soit élevé AU MOINS à 2 200 F pour 40 heures. Une négociation sera ouverte avec les Syndicats pour en déterminer le montant exact.

## LES SALAIRES : MAINTIEN ET AMELIORATION DU POUVOIR D'ACHAT

Le MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT par l'échelle mobile des salaires basée sur un indice des Prix vraiment significatif.

L'AMELIORATION DU POUVOIR D'ACHAT par la revalorisation constante des BAS SALAIRES en prélevant la part des travailleurs sur les PROFITS qu'ils ont créés et sur les améliorations de productivité.

## LA REDUCTION DE L'ECART ENTRE REVENUS ET SALAIRES

Par une MEILLEURE APPREHENSION DES REVENUS NON SALARIAUX

Par la lutte contre la FRAUDE FISCALE.

Par une REDUCTION PROGRESSIVE DE L'EVEN-  
TAIL DES SALAIRES ET DES REVENUS par une hausse plus rapide des bas salaires.

## DUREE DU TRAVAIL - CONGES ANNUELS

Fidèle au PROGRAMME COMMUN, le PS exige :

TOUT d'abord :

La STRICTE APPLICATION DE LA SEMAINE DE 40 H (ce qui, à l'heure actuelle, est loin d'être le cas).

Il propose :

L'acheminement progressif vers la SEMAINE DE 35 HEURES, en commençant par les travaux les plus pénibles.

L'institution de la 5ème SEMAINE DE CONGES PAYES.

L'ensemble de ces mesures libérera des emplois et améliorera la qualité de la vie pour les travailleurs.

## REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE SANTE

Le PS propose :

L'abrogation des ordonnances de 1967.

Le retour au REMBOURSEMENT A 80 et 100 % des dépenses de santé et l'acheminement vers la **gratuité complète des soins**.

Adressez vos dons à :

André PENNETIER  
Les Poteries  
44990 ST-AIGNAN-  
DE-GRAND-LIEU  
C.C.P. NANTES  
n° 2764-69 U

Une lutte CONTRE LE GASPILLAGE par la NATIONALISATION DES TRUSTS PHARMACEUTIQUES.

Une RECUPERATION DE LA SECURITE SOCIALE PAR LES TRAVAILLEURS.

## L'ABAISSEMENT DE L'AGE DE LA RETRAITE

60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes.

Une pension atteignant effectivement 75 % du salaire annuel moyen des 10 meilleures années et ne devant pas être inférieure au SMIC.

## UNE POLITIQUE SOCIALISTE DE L'EMPLOI

Par un développement d'un grand service public de l'emploi ;

Par la création de 300 000 EMPLOIS dans les secteurs publics déficitaires (Education, PTT, Santé, administration du Travail...).

Par la mise en œuvre d'un programme d'investissements publics dans les équipements publics.

Par l'octroi de prêts spéciaux aux PME et à l'artisanat.

Par une diminution et une meilleure répartition du temps de travail.

Par la protection des travailleurs contre les licenciements.

Par le développement des droits des salariés dans l'entreprise et leur accès au POUVOIR DE DECISION, notamment en ce qui concerne les CADENCES DE TRAVAIL.

## AUGMENTATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

50 % dès la première année, soit 25 % immédiatement et 25 % sur l'exercice budgétaire suivant.

Il est évident que ces propositions impliquent TOUTES LES NATIONALISATIONS PREVUES DANS LE PROGRAMME COMMUN, nationalisations qui permettront un REEL CONTROLE PAR L'ETAT DE NOTRE ECONOMIE.

Vous qui voulez effectivement participer à la campagne en faveur de

François AUTAIN,

Rejoignez-nous,

Adhères au PARTI SOCIALISTE.

La droite compte sur le milliard du grand patronat.  
Le parti socialiste compte sur vous.



SOUSCRIVEZ AU FONDS DE SOUTIEN  
"POUR LA VICTOIRE DES SOCIALISTES"



## LE P.S.U.: UNE GAUCHE DIFFERENTE

Après avoir constaté le silence total du Programme Commun sur les questions d'écologie, nous ajoutons : « Ce socialisme, jusqu'à présent, partout où il a pris le pouvoir, a consolidé le modèle de consommation de la société capitaliste sans le mettre en cause. Pourtant, c'est bien ce modèle capitaliste qu'il faut changer ».

Au moment où la gauche traditionnelle a montré combien les états majors se soucient peu de la volonté populaire, il est d'une extrême importance que tous ceux qui militent sur de nouveaux fronts de lutte se rassemblent.

Face à ceux qui envisagent de continuer à gérer la crise, si la gauche gagne, il importe de relancer le débat sur les revendications essentielles des travailleurs et des classes populaires. Pour vaincre le chômage et permettre à tous d'avoir le temps de vivre, le « retour aux 40 heures » ne suffit pas. Il faut dès maintenant se battre pour les 35 heures/semaine !

Face à ceux qui, au PS comme au PC, tentent de justifier la bombe et les centrales nucléaires, il importe de rappeler que « civil ou militaire, le nucléaire engendre une société centralisée et policière » !

Contre tous ceux qui se prétendent « sérieux et responsables » et qui sont prêts à maintenir l'austérité, nous devons défendre la revendication d'un SMIC à 2 400,00 F.

Aux « socialistes » admirateurs et défenseurs des des « lois du marché », il faut rappeler que seule une planification démocratique peut permettre d'orienter la production vers la satisfaction réelle des besoins individuels et collectifs des classes populaires.

Où, l'heure est au rassemblement de tous ceux qui dans et hors de l'entreprise veulent en finir avec l'exploitation et la domination de l'homme par l'homme et le sacage de la nature au profit de quelques-uns.

C'est le sens que le PSU donne à son appel à constituer un large FRONT AUTOGESTIONNAIRE en vue des prochaines législatures.

Certains de ceux qui, depuis Mai 1968, se battent pour changer la politique (et pas seulement de politique) y ont déjà répondu. Les autres auront du retard et c'est dommage. Car il n'y a pas d'autre voie pour sortir des « jeux politiques » et faire en sorte que ceux qui subissent les décisions puissent enfin les prendre !

Section PSU de BOUGUENNAIS  
16/12/1977

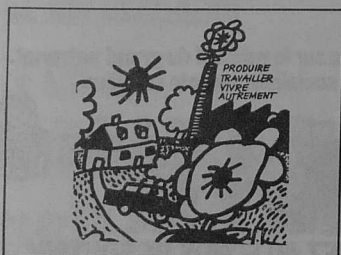
PS : Ainsi qu'elle s'y est engagée en Mars dernier, lors de la signature du Programme Municipal avec le PS et le PC, la section PSU de BOUGUENNAIS souhaite contribuer au développement de l'expression des habitants des différents quartiers de notre Commune. C'est pourquoi nous sommes heureux d'offrir aux habitants du Chatelier une partie des deux pages habituellement réservées à notre section PSU.

C'est le thème d'une affiche publiée récemment ! En effet, les militants de notre Parti n'ont rien à voir avec les politiciens traditionnels.

Il n'est guère de luttes significatives menées depuis 15 ans qui n'ont eu des militants PSU ou des hommes et des femmes proches du courant autogestionnaire comme instigateurs.

On l'a vu dans les entreprises comme à LIP par exemple (Charles PIAGET n'est-il pas l'un des trois secrétaires nationaux du PSU ?). Mais c'est aussi le cas des luttes paysannes sur le foncier ou celles concernant les minorités nationales (en Bretagne, mais aussi en Alsace, en Occitanie...).

Notre prise de position et notre action contre le gaspillage et l'anarchie capitalistes ne datent pas d'hier. Le « Manifeste du PSU », publié en 1972 sous le titre « Contrôler aujourd'hui pour décider demain » le prouve abondamment. Autour du thème : « Vais quelle société » le chapitre III du manifeste formulait plusieurs réponses à la question « Produire pourquoi ? » (p. 88). C'est ainsi que nous dénonçons « le gaspillage, le prélèvement sans mesures sur des ressources naturelles limitées, la destruction de l'environnement, la pollution, la laideur du cadre de vie, qui témoignent d'une économie folle où un petit nombre de grandes sociétés poursuivent dans l'anarchie les objectifs de profit qui leur sont propres ».



TRIBUNE LIBRE

## Des habitants du CHATELIER expriment leur désenchantement

Le 18 Novembre, la Société Loire-Atlantique Habitations remettait enfin les clés aux locataires du Chatelier. Le premier groupe de logements avait été livré début Juillet et le second se faisait quelque peu attendre depuis Septembre.

Pendant, à l'enthousiasme du début a succédé une certaine perplexité. Ces logements avaient-ils fait l'objet d'une vérification sérieuse, si on tient compte de toutes les difficultés rencontrées par les locataires dès le jour de leur installation.

A cet effet, une dizaine de locataires s'est réunie pour une mise au point courant Décembre.

Voici quelques réflexions saisies au cours de leur entretien.

### IMPRESSIONS GENERALES

« En arrivant, nous avons été séduits par l'aspect extérieur des logements, ça ne faisait pas H.L.M., c'est un retour à la vie plus individuelle, les espaces verts sont très agréables... »

« L'enclos devant les logements du bas arrête notre vie avec l'extérieur, le grillage pointu est un danger pour les enfants, les troncés qui entourent cet enclos auraient largement suffi à délimiter la petite cour. »

Pendant, très vite on s'aperçoit que ce n'est pas encore le « Paradis » malgré une apparence agréable vue de l'extérieur. Un tour de table nous démontre les difficultés que chacun a rencontrées ou rencontre actuellement après un mois d'utilisation.

### QUELQUES ABERRATIONS...

« En arrivant dans son logement, mon voisin s'aperçoit qu'il n'a pas d'eau, sonne chez moi, et demande « où prend-on l'eau ? » Nous allons ensemble ouvrir le robinet d'eau (compteur). Surprise ! Pour quatre logements, trois compteurs seulement alimentaient les habitations. »

Heureusement, ce brave locataire aura obtenu satisfaction assez rapidement.

« Lors de mon déménagement, je n'ai pu passer mes meubles, j'habite à l'étage et la porte d'entrée est trop petite avec le couloir. Ils ont été obligés de les démonter entièrement. »

« Moi, j'ai vendu ma chambre à coucher, elle ne logeait pas dans la chambre. Les pièces sont trop petites... »

### L'AGREMENT DU NEUF ! ...

#### Cuisine à l'étage :

« Je ne peux mettre mon réfrigérateur en raison d'un cheminé qui gêne... »

« Mon chauffe-eau est mal placé. »

### Une femme seule avec ses enfants :

« Cela prend beaucoup de temps pour mettre tout en route, nous devons prévenir l'EDF et le Gaz de France pour avoir notre compteur, prévenir également la Compagnie de l'Eau et l'Ozone, la société de chauffage domiciliée à NANTES. Ces différentes sociétés sont dispersées dans la ville et cela exige beaucoup trop de déplacements. La Société d'H.L.M. aurait dû s'occuper de tout cela avant notre entrée. »

« Après un mois, nous n'avons toujours pas d'éclairage public ; l'autre jour, j'ai heurté dans le noir un outil resté sur le sol. Nos amis ne peuvent venir nous voir le soir... »

« Moi, je me suis foulé la cheville dans un trou devant mon logement. »

Un retard non négligeable de plusieurs semaines a entraîné pour certains des difficultés de déménagement.

« J'ai logé chez des copains en attendant de rentrer. »

« Moi, j'étais très mal logé et je commençais à avoir froid... »

« Pour moi, j'ai dû reporter trois fois mon départ auprès de mon ancien propriétaire. »

A la signature des contrats, la Société L.A.H. demandait trois mois de loyer d'avance, soit pour un T 3, 1 382,46 F, une somme importante pour la majorité d'entre nous.

« Moi, on m'a demandé de payer deux fois la somme de 1 300 F, c'est une erreur sans doute des services. »

« Dans le règlement intérieur, l'article 19 n'est pas respecté puisqu'ils n'ont rien prévu pour les pouelles... »

« La cuisine manque d'aération, par contre ils ont mis une grille d'aération dans le séjour. »

« Moi, je n'en ai pas du tout ! ... »

#### Le cellier :

« Le cellier manque d'aération et il fait beaucoup trop chaud pour conserver quelque chose. »

« Il y a des odeurs désagréables de pourriture qui remontent par les canalisations d'évacuation de la machine à laver. »

« Le nôtre est trop petit, car nous n'avons pas de cave. »

#### Les fuites :

« Chez moi, c'est dans les radiateurs... »

« Moi également, les siphons ne sont pas étanches, je mets des bassins pour recueillir l'eau. »

« L'eau sort des plinthes et du carrelage, nous épongeons avec des serpillières. »

« Chez nous, le mur est tout mouillé et les tapisseries moisissent. »

« Moi également... (une femme a perdu un matelas). »

Bien qu'elle ne soit pas d'accord avec la totalité du contenu de l'article publié ci-contre (pages 37 et 38) par un groupe d'habitants du Chatelier, la Municipalité, ne voulant pas exercer de censure, publie intégralement cet article. Elle permet également à la Société d'H.L.M. Loire-Atlantique Habitations de s'expliquer par la publication de sa lettre.

### LOIRE-ATLANTIQUE HABITATIONS

SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYERS MODÉRÉS  
AGRIÉE PAR L'ÉTAT - C.C.P. N° 131  
Siège Social et Bureaux : 7, Bd du Val-de-Chienne - 44300 SAINT-HERBLAIN  
Téléphone 78.82.11 - C.C.P. Nantes 332.143  
Bulle Pénale 37 SAINT-HERBLAIN

Monsieur Le Docteur AITAIN  
Maire de  
44340 - BROUGUENNAIS

1-18  
LE CHATELIER

SAINT-HERBLAIN, le 19 janvier 1978

Monsieur Le Maire,

Monsieur MONNIER me répercute l'information que vous lui avez donnée, qu'un Groupement de Locataires du CHATELIER s'apprêterait à faire paraître un article qui semblerait devoir être assez vif dans le Bulletin Municipal prochain.

Nous pensons que vous ne doutez pas un instant de notre désir de concertation et de dialogue sincère avec nos locataires, et de notre détermination à tout mettre en oeuvre pour que les inconvénients dont ils peuvent se plaindre soient résolus. S'il en était besoin, notre participation à la Commission Mixte H.L.M.-Usagers qui a été mise récemment en place dans le département, en serait une preuve supplémentaire.

Nous travaillons, par contre, difficilement admissible que pour une lettre pétitionnaire que nous avons reçue le 17 janvier, l'on nous apprenne 48 heures après que nous sommes menacés d'une insertion dans un Bulletin public, ce qui ne peut que nuire au renom de notre Société, alors que celle-ci, de la manière la plus consciencieuse, mène une action vigoureuse et consacre des moyens importants à l'obtention de la satisfaction des Habitants.

Nous avons donc répondu par circulaire aux locataires du CHATELIER un texte dont vous voudrez bien trouver, ci-joint, la copie. Nous espérons que les locataires du CHATELIER comprendront nos problèmes qu'ils ont soulevés il y a 48 heures ne peuvent pas être résolus sur le champ : bien au contraire, ils vont certainement rendre nécessaires de notre part une action persévérante et inlassable pour obliger Architectes et Entrepreneurs à réparer des maléfices ou à effectuer des finitions, ce qui devient le lot de plus en plus courant dans tous les Groupes de Logements qui nous sont livrés.

Inutile de dire que les Promoteurs Privés ne prennent, en général, pas le même soin que nous pour poursuivre cette action d'un intérêt social évident : nous comprendrions donc difficilement d'être, sans dialogue préalable entre nous, mis en cause dans un écrit public.

Nous espérons donc que les Locataires du CHATELIER accepteront de renoncer à cette insertion. Nous tenions à vous prévenir des données exactes de ce problème, afin que vous puissiez mieux juger du comportement réel de notre Société.

Nous restons à votre disposition pour toute explication ou information, et vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur,

J. GAUDICHEAU.

- « Chez moi, on entend les voisins d'à côté, le matin vers 6 H 30 ; ils n'ont sans doute isolé que certains logements ».

- « Chez nous, hormis tous ces détails de petits bruits et voisinages, ce sont les chutes d'eau dans la chambre à coucher qui nous réveillent le matin vers 6 H 45. C'est désagréable pour les grasses matinées ».

#### Les garages :

- « Ils ne nous ont pas avertis qu'il fallait demander un garage et les gens, à la livraison, se sont étonnés (ah bon, il fallait faire une demande, alors inscrivez-moi !... ) ».

- « Nous, on attend, car notre cellier est trop petit et nous avons deux véhicules pour notre travail ».

#### Revêtement de sol :

- « Une vraie catastrophe au point de vue entretien ».

- « Ils auraient dû mettre une matière moins belle, mais plus facile d'entretien ».

- « A l'étage, il y a une chambre moquettee, au rez-de-chaussée, aucune !... »

#### Etat des lieux :

- « On ne peut pas leur envoyer une lettre avec tous les petits détails, trous, peinture écorchée, mais eux, lors de l'état des lieux, sauront bien nous les signaler... »

- « ... et ils auront largement de quoi se payer avec les deux mois de caution ».

- « Le gars est venu et a donné un coup de burin dans la peinture. Qui va réparer ? Et qu'advient-il lors du départ ?... »

#### Partie commune :

- « Il faudrait exiger une fermeture à clef pour éviter les vols, car c'est pour nos pieds... »

- « Il pleut à l'intérieur et c'est très humide pour les landaux ».

#### E.D.F. - G.D.F. :

- « Ce n'est pas à nous de payer la pose des compteurs. Jamais, je n'ai payé cela avant... »

- « Notre facture est de près de 300 F ».

- « Moi, elle n'est que de 89 F... »

Il est très difficile de faire une conclusion élaborée, ces bribes de conversations nous éclairerons mieux que n'importe quel discours sur les énormes lacunes du Chatelier.

- « On est victime des gens qui viennent réparer et on nous demande 900 F de caution pour des choses qui ne fonctionnent pas... »

Avant la parution de cet article, nous apprenons qu'un locataire de ce lotissement, seul et handicapé, vit actuellement sans électricité, donc sans chauffage, depuis plusieurs jours. E.D.F. et L.A.H. s'accusant mutuellement de malfaçon. En attendant, c'est l'usager qui fait les frais de ces erreurs. Nous vous laissons juge de ces quelques commentaires.

Un groupe de locataires du Chatelier  
Les Couëts



- « Je suis dans l'impossibilité de maintenir une pression d'eau correcte pour le chauffage ».

- « Moi, l'autre jour, la canalisation de chauffage a lâché sur le circuit électrique, l'eau fuyait de partout, je suis allée sonner chez le voisin en vitesse, et nous avons réparé provisoirement ».

Qui va payer toutes ces dépenses d'eau inutiles ?...

- « Dans mon lavabo, je n'ai pas de bouchon pour retenir l'eau ».

- « Il n'y a pas de couvercle sur la cuvette des WC chez nous ».

- « Les réparateurs viennent, mais n'ont pas les bonnes pièces, puisqu'il y a plusieurs marques de sanitaires ».

- « Chez nous, la tapisserie est tachée et les moississures ont été plus ou moins camouflées par les peintres ».

- « Chez moi, il y a trois prises de courant qui ne fonctionnaient pas, une dans chaque pièce ».

- « Moi, je n'ai pas d'aération dans mes WC et il y a des odeurs ».

- « L'eau de pluie qui descend du toit retombe chez le voisin du dessous, car il n'y a pas de dalle ».

- « Il y a une mauvaise étanchéité des baies vitrées dans les étages ».

- « J'ai téléphoné à L.A.H. qui me demande de remplir une feuille, alors que je leur ai déjà signalé. Il faut encore attendre !... »

#### Le bruit :



- « C'est très désagréable, on entend les voisins du dessus et leurs enfants... »

- « L'autre jour, nous étions tranquilles et nous avons entendu la dame du dessus s'essuyer les pieds, le chien qui grattait ! Le plus gênant, ce sont les interrupteurs et les pas ».

F. Fédération Nationale  
N. Anciens Combattants en Algérie  
A. Maroc et Tunisie  
C. Comité local de Bouguenais  
A. Siège : Mairie de Bouguenais



Congrès départemental de la F.N.A.C.A. - 23 Mai 1976

## FNACA Qui es-tu ?

### Historique succinct :

**1958** : En pleine guerre d'Algérie, naissance de trois mouvements d'Anciens d'Afrique du Nord qui, très rapidement, fusionnent pour créer la F.N.A.A.

**1962** : Fin de la guerre d'Algérie, le 19 Mars à midi.

**1963** : La F.N.A.A. devient la F.N.A.C.A. et le 2ème congrès national de Noisy-le-Sec décide de commémorer chaque année le 19 Mars, pour honorer les 30 000 morts et la défense des droits des survivants et la paix.

**1966** : Achat de notre première réalisation à LANGOGNE (48).

**1968** : Création du titre de reconnaissance de la Nation.

**1970** : Création de la Caisse Nationale Mutualiste de la F.N.A.C.A., de la Caisse Solidarité Décès.

**1972** : Quelques avantages de la carte du combattant sont octroyés aux titulaires du titre de reconnaissance de la Nation (Secours ONAC - prêts sociaux ONAC), Retraite mutualiste avec participation de l'Etat.

**1973** : Création de la Caisse Nationale de Retraite Mutualiste de la F.N.A.C.A. et de son service colonies de vacances.

**1974** : Le gouvernement lève le barrage juridique des prétendues « Opérations de police et de maintien de l'ordre » et reconnaît la vocation des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie, à la qualité de Combattant.

Le texte de loi est enfin voté le 9-12-74 dans des conditions que la F.N.A.C.A. juge restrictives.

**1975** : Le décret d'application de cette loi votée en Décembre 1974 sort en Février.

Nos camarades blessés au combat (blessure homologuée) se voient décerner les premières cartes du combattant.

**1976** : Achat de notre deuxième réalisation sociale à FLUMET (Savoie)

Sortie des premières listes d'unités combattantes.

**1977** : Nous en sommes à la 23ème liste d'unités combattantes et le Service Historique des Armées a encore beaucoup à faire.

**Notre âge moyen** : Nous, pour la plupart issus de la circonscription, avons eu 20 ans entre 1952 et 1962. Ce qui fait que notre génération oscille maintenant entre 35 et 45 ans.

**Notre association** : est ouverte à tous ceux qui, à titre militaire, ont pris part à la guerre d'Algérie, aux combats de la Tunisie et du Maroc, entre le 1er Janvier 1952 et le 2 Juillet 1962.

### Nos effectifs :

**1958** : les premiers comités locaux : 2 000 adhérents.  
**1968** : 650 comités locaux et cantonaux : 47 000 adhérents.  
**1970** : 1150 comités locaux et cantonaux : 96 000 adhérents.  
**1975** : 3500 comités locaux et cantonaux : 230 000 adhérents.  
**1977** : 270 000 adhérents.  
**1978** : l'objectif à atteindre est de 300 000 adhérents.

Nous invitons tous les anciens d'Afrique du Nord à venir nous rejoindre. Nous tiendrons des permanences à la Mairie les Samedis : 17-12-77 et pour l'année 1978 les 7-1, 28-1, 18-2, 11-3, 1-4, 13-5, et 10-6.

Munissez-vous d'une photo d'identité, d'une fiche individuelle d'état-civil, de votre livret militaire, afin de remplir votre demande de carte du combattant.

## CYCLOTOURISME AUX RANDONNEURS LOIRE-OCEAN

A l'entrée de l'hiver, les cyclistes font semblant de s'endormir. Mais les cyclotouristes ne somment que d'un oeil. En effet, si les randonnées à vélo continuent tous les dimanches matin, d'autres activités sont proposées : randonnées pédestres, culture physique, hébertisme, neige en montagne. La trêve hivernale peut constituer un bon entretien musculaire et un renouvellement d'énergie.

C'est aussi le moment de l'année où dirigeants et responsables délibèrent, votent des résolutions, prennent des décisions, définissent des orientations. C'est aussi l'heure du bilan. La section de Bouguenais comprenant 30 licenciés en 1977 répartis de la façon suivante : 7 féminines de 13 à 45 ans, 18 garçons de moins de 18 ans. Le doyen de la section a 55 ans. Outre les trois sorties dominicales de 35-65 et 95 km assidument fréquentées, les cyclos Bouguenaisiens ont participé avec succès aux différents brevets, depuis le premier pas 42 km, jusqu'au brevet de 600 km. Si une dizaine de randonneurs s'octroyaient victorieusement les petits brevets 62-100-150-200 km, deux seulement obtenaient le 400 km et il n'en restait plus qu'un pour franchir le 600 km dans les temps. Cet inusable pédaleur réalisait également une randonnée solitaire Mer-Montagne, c'est-à-dire La Baule-Val-d'Isère, soit 950 km en 48 heures 30 minutes.

A cela, il faut ajouter la participation active de 3 féminines et 5 garçons à la semaine fédérale de Neufchâteau dans les Vosges. Cette rencontre internationale, première semaine d'Août, est l'apothéose, le sommet d'une saison pour les très jeunes et pour les anciens. Mais cette semaine se place à un niveau rencontre entre passionnés de la petite reine, c'est toute la grande famille du cyclotourisme qui aime s'y retrouver ou simplement trouver de nouveaux amis, pour pédaler par petits groupes à la découverte d'une nouvelle région, chaque année renouvelée. Par contre, les deux randonnées réalisées par deux quadragénaires, l'une au brevet de Randonneur des Alpes 300 km, l'autre au brevet de Randonneur des Vosges 220 km, tiennent davantage de la performance.

Tout cela démontre bien que l'éventail des propositions est considérable ; chacun peut y faire son choix, sans perdre de vue que le cyclo pédale pour son plaisir et qu'en conséquence, pour chacun la mesure est différente de ce qu'il peut faire en allant à la limite de son effort, mais jamais au-delà. C'est ainsi qu'aux RLO, nous essayons d'œuvrer dans un maximum de directions pour satisfaire le plus grand nombre.



L'école de cyclotourisme rénovée reprend ses activités sous la conduite et les conseils de deux instructeurs diplômés. Elle ouvre toute grande ses portes à tous ceux, filles, garçons, anciens, jeunes qui seraient tentés d'améliorer leur comportement à bicyclette. En effet, pour devenir un bon cycliste de randonnée ou de compétition, il y a un apprentissage élémentaire à satisfaire, de façon à être en confiance, aussi à l'aise sur sa machine que dans son fauteuil et cela dans toutes les situations qui se présentent. Ce comportement se retrouve aussi, et c'est très important, au niveau de la sécurité sur la route. Quand on connaît les difficultés de circulation actuelle et les risques encourus pour pratiquer librement notre distraction favorite, nul doute que chacun comprendra l'effort du



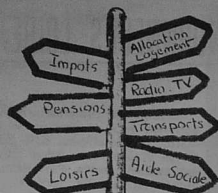
club dans ce sens. Donc cette année, le stage débutera le Samedi 7 Janvier pour se terminer le Samedi 25 Février. Il aura donc lieu les samedis, de 14 H à 16 H 30, à l'I.S.E.S. Il comprendra des cours théoriques (entretien, réglages, braquets, équipements, moyennes, etc...) et pratiques avec vélos (jeux spécifiques d'adresse, de souplesse, allures, etc...).

Autre élément indispensable de cette école, la culture physique. Celle-ci a lieu deux soirs par semaine à la Croix-Jeanette : mercredi et vendredi. Au seuil de l'année 1978, le comité d'organisation RLO, dont les 14 membres sont tous licenciés et pratiquants, ce qui est assez exceptionnel en domaine sportif, comprend 4 élus de la section de Bouguenais dont 2 sont également au comité directeur de l'OMS. Ainsi donc, le cyclotourisme est bien vivant à Bouguenais et pourtant encore assez méconnu.

Alors chers amis de tous âges qui voulez découvrir et pratiquer les joies saines du sport loisir qu'est le cyclotourisme, ou vous, pédaleurs solitaires du dimanche matin, venez nous rejoindre et pédaler avec les Randonneurs Loire-Océan. La bicyclette favorise les contacts humains toujours enrichissants. En venant avec nous, peut-être serez-vous conquis par l'ambiance de notre communauté et y ferez-vous de nouveaux amis.

Nous sommes à votre entière disposition pour tous renseignements et conseils, aux adresses suivantes :

Permanence RLO, chaque mardi à 21 H à l'I.S.E.S. 42, rue Jules Vallès  
Brigitte HEGRON - 11, rue de Vanise  
Jean-René BOURIAUD - 64, rue de la Gouetterie ;  
Joseph DELALANDE - 14, rue de la Matrasserie ;  
André BINET - 45, rue Jean Mermoz.



## Des réponses aux questions que vous vous posez

- Je veux faire liquider ma pension Sécurité Sociale et ma retraite complémentaire. Quelles sont les démarches pratiques à faire ?

- Pour la Sécurité Sociale : la demande doit être faite sur un formulaire spécial que vous pourrez trouver auprès de votre caisse de Sécurité Sociale ou à la Mairie.

- Pour la retraite complémentaire : adressez-vous à l'institution à laquelle vous cotisez actuellement. Celle-ci vous fera parvenir un dossier dans lequel se trouvera une déclaration générale de carrière. Cette déclaration peut aussi vous être remise par le Centre de coordination et d'information sociale (CICAS).

A ce sujet, la section locale CFDT est intervenue près de la municipalité de BOUGUENAIS pour qu'une permanence du CICAS se tienne régulièrement dans notre ville.

Dans tous les cas, vous devez lire attentivement les instructions données et préparer les pièces justificatives qui vous sont demandées. Lorsque vous transmettez ce dossier, assurez-vous que tout est correctement rempli, que vos nom et adresse sont parfaitement lisibles et que toutes les pièces demandées y sont jointes. Dans votre intérêt, votre dossier doit être complet, ce qui favorisera la liquidation rapide de vos droits.

- Pour demander la liquidation de mes droits, quel papier devrai-je fournir ?

Tout salarié doit constituer son dossier social dans lequel seront conservés les nombreux certificats, bulletins et autres reçus au cours de sa carrière professionnelle.

Il est recommandé d'y trouver :

- les certificats de travail pour chaque entreprise que l'on a pu quitter au long de sa carrière ;
- les pièces justificatives de périodes de chômage, les indemnités des ASSEDIC ;
- les bordereaux de cotisations remis par certains régimes ;
- les fiches de décomptes de points de vos institutions de retraites complémentaires ;
- tous les papiers qui, au cours de votre carrière, attestent d'un versement, d'un changement de régime, d'une modification quelconque ;
- lorsqu'une entreprise a disparu et que vous ne possédez pas de certificat de travail, faites-en dresser un avec l'attestation de deux personnes qui travaillaient avec vous dans cette entreprise ou qui vous connaissent et travaillant. N'attendez pas que tout le monde ait disparu.

A chaque période de la vie, il est utile d'établir sa propre reconstitution de carrière avec les papiers qui s'y rapportent.

- Mon dossier a été perdu, on me demande de le reconstituer. Comment faire ?

Il est évident que dans ce cas vous êtes complètement démunis. Il vous faut refaire tous les papiers. Le problème sera résolu plus facilement si vous avez pris soin de faire, préalablement à l'envoi, des photocopies de tous les papiers importants.

Lorsqu'une pièce de votre dossier vous est demandée par courrier, ayez soin de conserver cette lettre et d'y noter la date d'envoi de votre papier.

- Lorsque la demande de liquidation est faite, au bout de combien de temps puis-je espérer toucher le premier versement ?

En remplissant les formulaires de demande, vous devez préciser la date que vous fixez pour la prise de cette retraite. Il est recommandé de respecter certains délais. N'attendez pas le dernier moment. Pensez-y un an à l'avance. Un délai de six mois entre votre demande de liquidation et la date que vous avez fixée est conseillé.

- Puis-je espérer améliorer ma pension après coup ?

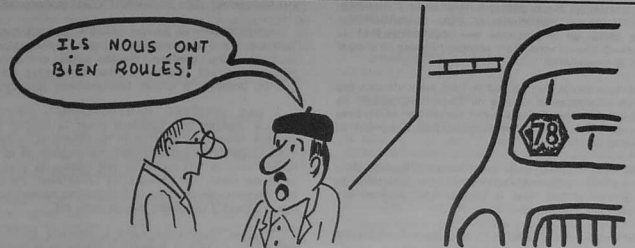
Non. Une fois la pension calculée et « soldée », on ne peut plus ajouter de nouvelles cotisations. On ne peut donc pas obtenir des augmentations de pension en dehors des deux revalorisations annuelles.

### RETRAITES, NE RESTEZ PAS ISOLES

Quand vous quittez le travail, prenez contact avec votre organisation CFDT de retraités.

Pour ce faire, adressez-vous aux militants de la section locale CFDT, chaque Samedi, de 10 H à 12 H, à la Mairie de BOUGUENAIS.

Ceux-ci vous donneront tous les renseignements nécessaires.



## Week End et séjours de neige à TOURISME et TRAVAIL

Parmi les multiples activités réalisées par Tourisme & Travail, notre association offre à ses adhérents la possibilité de goûter aux joies de la neige, durant un week-end ou toute une semaine.

Ces activités sont réalisées grâce à l'aide apportée par les comités d'entreprises ou organismes similaires aux travailleurs, permettant à un plus grand nombre de participer à des activités de tourisme, de loisirs et de vacances.

Les week-end et séjours de neige proposés sont les suivants :

#### CAUTERETS (3 jours)

28 - 29 - 30 Janvier 1978.....Prix : 426,00 F

#### MONT-DORE (3 jours)

28 - 29 - 30 Janvier 1978.....Prix : 399,00 F  
4 - 5 - 6 Mars 1978)

Ces tarifs comprennent :

- Le transport par car, sièges inclinables
- La pension complète, boisson comprise, du samedi petit déjeuner, au dîner du lundi (repas froid)
- Les transferts par car aux pistes
- Une excursion
- Le rapatriement par France Secours International, en cas de grave maladie ou d'accident
- Les services d'un accompagnateur Tourisme & Travail et d'un initiateur au ski.

#### ABONDANCE (Haute-Savoie)

18 au 25 Février 1978.....Prix : 948,00 F

#### ANDORRE

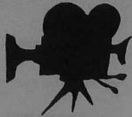
18 au 25 Février 1978)  
4 au 11 Mars 1978).....Prix : 836,00 F

#### RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS :

TOURISME & TRAVAIL  
Ancienne Ecole Maternelle  
2, rue de Venise  
44340 BOUGUENAIS - Tél. 78.61.05

Permanence le Vendredi de 17 H 30 à 19 H

# LE BEAULIEU



## Le Monde contemporain vu par le cinéma

Le cinéma, à son début, fut marchand d'illusions. Puis le travail des cinéastes s'est approfondi pour nous parler de la personne que nous sommes et du monde où nous vivons. Pour prendre l'homme en compte dans le monde à vif.

Mangés par la vie, au jour le jour, nous n'avons pas le loisir de regarder au-delà de l'immédiat, au-delà de nous-mêmes. Nous avons alors besoin de ce sixième sens qu'est la caméra, prolongement de notre œil et de notre cœur.

Et cela, d'autant plus que l'homme s'incarne dans la réalité complexe, confuse et contradictoire de l'existence et non dans la facilité bien peignée des conceptions théoriques.

### PAR-DELA LA DETENTE : LA COMEDIE HUMAINE

Evidemment, le cinéma de pure détente, en tant qu'art populaire de la fête, garde toute sa place. En particulier le cinéma comique : dans la vie, le rire est aussi nécessaire que le sommeil.

Et cela d'autant plus que nous avons actuellement des films comiques qui débouchent sur l'humain, sur la « comédie humaine ».

Dans « LE JOUET » de Francis Veber, un magnat de la presse, pour obéir aux caprices de son garçon, lui donne comme jouet un journaliste menacé de chômage. Toutes les mimiques de Pierre RICHARD font alors virer le film vers un comique féroce. Avec une idée nouvelle et lourde, puisqu'on disait jusqu'ici que l'homme est un loup pour l'homme et qu'on peut maintenant ajouter qu'il est un «jouet» pour l'homme.

C'est ainsi que dans notre société industrielle avancée, en pleine mutation, le cinéma reste un grand moyen d'expression avec des œuvres qui sont de véritables sommets.

### L'EMPIRE DES MOYENS DE MASSE

Deux films viennent d'être considérés comme des événements parce qu'ils provoquent une autocritique précisément sur les mass-média d'ordinaire bavards



sur les autres, mais savamment muets sur eux-mêmes :

« NETWORK » de Sydney LUMET, ou « MAIN-BASSE SUR LA T.V. » dénoncent le fait que l'information soit sensationnelle, gonflée, rapide, alors que dans ce tohu-bohu qu'est l'actualité, rien n'est plus difficile, que de proposer à chaud publiquement une opinion.

« UNE JOURNEE PARTICULIERE » d'ETTORE SCOLA, montre, lui, comment c'est la RADIO qui a façonné le fascisme d'Hitler et de Mussolini, comme la radio Ougandaise actuellement. Le pouvoir de la radio réside dans le fait qu'on ne voit jamais le visage de celui qui parle. Par ailleurs, la Télévision, les qualités télégraphiques de celui qui s'exprime conquièrent au moins autant d'influence que ce qu'il dit.

D'autres films s'attaquent à l'empire publicitaire qui offre les clefs du bonheur à portée de la main pour des êtres beaux et riches...

Dans « LE MAL FRANCAIS » A. PEYREFITTE, lui, s'interroge sur cette croissance et cette abondance matérielles qui ne donnent pas à la vie les vraies raisons mentales de vivre.

L'auteur de « LA KERMESE AUX IDOLES » souligne que la société audiovisuelle doit retrouver le sens des vraies valeurs lorsqu'elles sont à ce point déformées que l'on peut y gagner avec une chanson de trois minutes plus d'argent qu'aucun grand savant n'en gagnera en toute sa vie. C'est la Télévision qui a lancé ELVIS PRESLEY avec ses « hanches qui se déhanchent » en prenant bien soin de ne cadrer que le tronç.

Alors le cinéma nous parle des paumés avec leur histoire d'amour vécue à l'envers, tel « L'OMBRE DES CHATEAUX » de Daniel DUVAL, « DERNIERE SORTIE AVANT ROISSY » de Bernard PAUL, « VIOLETTE ET FRANCOIS » de J. ROUFFIO...

### LE DROIT FONDAMENTAL A L'EXPRESSION

En conséquence de cette époque d'inadaptation, surgit alors dans le cinéma contemporain un thème profond qui est celui du droit à la parole.



D'où l'importance du cinéma du tiers et du quart-monde. D'où l'importance du cinéma des immigrés qui, par leur force de travail, nous servent de brosse à reluire...

En général, ce droit à la parole, c'est le droit de dire et de se dire pour briser une solitude et surtout une incompréhension. Le droit à l'explication de soi-même pour exister pleinement dans et par le regard d'autrui. C'est le thème de la Palme d'Or du Festival de Cannes « PADRE PADRONE » des frères TAVIANI. C'est aussi le sens du film de René ALLIO « MOI PIERRE RIVIERE » où ce jeune criminel a consigné toutes les humiliations qui l'ont amené à la violence.

Et c'est là qu'on s'aperçoit que la violence des actes cache souvent une absence de parole et de dialogue. Ce qui est le fait de beaucoup de films de jeunes dont les comportements sont provocants, mais se révèlent surtout comme des signes d'appel.

### LE MYSTERE DE LA RELATION ET DE LA COMMUNICATION

Mais ce droit à la parole implique d'écouter la parole de l'autre, dans l'attention et la rencontre. C'est alors le thème profond de la communication. A ce sujet-là, le cinéma contemporain étudie beaucoup la relation dans le couple.

Dans « LA DENTELLIERE », Claude GORETTA montre qu'on peut continuer à vivre « aux côtés » de quelqu'un et passer « à côté » de lui. Sans le vouloir, mais simplement par manque d'attention, parce qu'on n'écoute pas la voix du partenaire...

Avec « J.A. MARTIN PHOTOGRAPHE », Jean BEAUDIN souligne, lui, qu'un couple peut s'enrichir de ses différences et peut se ressouder dans l'aération d'un voyage. Voyage, en réalité, l'un vers l'autre, en découvrant les autres.

Faut-il ajouter que le cinéma contemporain donne actuellement beaucoup de place à la femme en enrichissant son audience et son image.

### LES BLESSURES NAISSANTES

Et voilà que les films creusent encore plus profond dans ce mystère des sentiments humains pour un essai d'explication.



Avez-vous remarqué le nombre d'œuvres récentes qui présentent des enfants de neuf à treize ans ? Cette période courte et extraordinaire de la vie que les psychologues appellent « l'enfance adulte » parce que c'est l'âge qui absorbe tout, et que ce qui ressortira de cette éponge plus tard, à l'âge adulte, sera dans la ligne de ce qui aura été imbibé à cet âge-là.

Dans « ELISA VIDA MIA », de Charles SAURA, si Elisa brise son foyer de jeune femme, c'est parce

qu'elle a été marquée tout enfant par le départ de son père qu'elle aimait et qui avait déserté la maison de famille.

Avec « L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES », de François TRUFFAUT, nous suivons un petit Bertrand mal accepté par sa mère et devenu ensuite un homme avorté, séducteur par peur de n'être pas aimé.

### L'ENGRENAGE TECHNOLOGIQUE

Pour décoller maintenant et passer de l'homme au monde dans lequel il vit, le cinéma contemporain fait le procès d'un engrenage technique qui n'est plus dominé par l'homme mais qui le domine. Les rapports humains sont devenus des rapports de production et de domination, y compris en amour : ce qui fait une sexualité faussée.

« MAMMOUTH ECRASE LES PRIX »... pas rien qu'eux !

A propos de « COEUR DE VERRE » - où les ouvriers ont beau souffler le verre : la fabrique est à bout de souffle - WERNER HERZOG témoigne : « Je contemple le désastre : ce que l'homme a fait de la nature. Pollution radioactive, pénurie d'énergie, crise économique, chômage. C'est pourquoi dans mon film, le berger Elias, dans ses trances visionnaires, imagine une nouvelle terre, de nouveaux rapports humains ». C'est à la société de décider de la technologie, pas l'inverse.

Nous avons alors le beau film de Jean-Charles TACCHELLA « LE PAYS BLEU » tourné dans la vallée du Valauche. Vie de gens simples et heureux que la nature rend naturels.

Le chef-d'œuvre est atteint avec « DERZOU OUZALA », de Akira KUROSAWA. Sagesse du vieux mongol que la forêt rend libre et amical avec les autres hommes.

### INFORMATION ET FORMATION

C'est ainsi que le cinéma contemporain est un cinéma de l'homme, capable d'intéresser visuellement les hommes à leur vie et à leur monde.

A côté de cela, l'image de marque de la télévision se détériore. Non pas certes la télévision « programmée », diffusée, qui comporte d'excellentes émissions, mais la télévision « reçue », choisie au détriment des émissions d'ouverture et de découverte proposées.

Dans nos salles, nous avons opté pour la qualité, avec des films d'art et d'essai quand ils peuvent s'adresser au plus grand nombre. Nos fiches spectateurs sont à la fois une information et une formation à la lecture des films. Par cette animation, malgré la crise, nos salles peuvent continuer d'exister de façon éducative.

Michel ROBIN

En effet, malgré la crise, LE BEAULIEU continue de programmer des œuvres de qualité. De plus, ces derniers mois, plusieurs films ont servi de support à des débats animés par des Associations et touchant la réalité concrète (torture, cadre de vie, travailleurs immigrés et, bien sûr, les événements du Chili avec « LA SPIRALE »). Mais nous avons souvent l'impression que cet effort d'animation intéresse peu de gens... CONTINUER D'EXISTER ?... D'ACCORD. MAIS POUR QUI ?...

Les Responsables

# les communaux en lutte, pourquoi ?

**CGT**

Les égoutiers parisiens font grève pour l'augmentation de leurs salaires.

Pour les mêmes raisons, les personnels de la compagnie des eaux de Bastia ont arrêté le travail.

Les sapeurs pompiers mènent l'action pour de meilleures conditions de travail...

Partout, des centaines et des centaines d'agents communaux expriment le refus de l'austérité qu'on veut leur imposer.

Ils refusent d'être les victimes du plan Giscard-Barre.

Le gouvernement, les pouvoirs publics s'opposent à l'ouverture de discussions. Ils laissent les conflits s'éterniser. Ils ne font aucune proposition pour tenter de résoudre les revendications.



## MAL PAYES

La situation du personnel est pourtant de jour en jour plus intolérable.

Malgré l'augmentation des traitements, annoncée la veille de la grève nationale du 1er Décembre par le Premier Ministre, c'est une partie du pouvoir d'achat d'au moins 2 % que subissent pour 1977 les fonctionnaires et par la suite les agents communaux.

70 % du personnel gagne moins de 2 500 F par mois.

Un éboueur est payé 2 075 F par mois en début de carrière. Au bout de 21 ans de service, s'il est titulaire dans son emploi, il atteint 2 552 F.

Une femme de service des écoles débute à 1 940 F et termine sa carrière à 2 000 F.

35 % du personnel, sur le plan national, n'est pas titulaire et reste bloqué aux salaires de début de son emploi.

Comment pourraient-ils se satisfaire d'une telle situation ?

A ces bas salaires, s'ajoutent souvent des effectifs insuffisants.

**FSM**

## DES SERVICES INSUFFISANTS

Les usagers, la population sont en droit d'obtenir des activités optimales de la commune en services sociaux, sanitaires, culturels, sportifs... en enseignements, conseils... aménagement et entretien de la cité, etc...

En luttant pour de meilleurs salaires, une meilleure qualification, de meilleures conditions de travail, les employés municipaux, les cadres, ont conscience de défendre ainsi les intérêts de la population.



## UNE FISCALITE ACCRUE

En s'opposant au recours aux entreprises privées dont le coût élevé des services est caractéristique, en protestant contre l'insuffisance de l'aide de l'Etat, contre les charges supportées par la commune et qui incombent normalement à la Nation, en réclamant des subventions, le remboursement de la TVA sur les dépenses effectuées par la commune, le personnel s'associe à la défense de l'autonomie communale, d'une meilleure gestion, d'une diminution des impôts locaux...

## DES INTERETS COMMUNS

Par son soutien aux luttes que mène le personnel communal, la population participera au combat pour un véritable service public.

L'action du personnel communal pour ses revendications contribue concrètement à l'amélioration de l'activité municipale, à son développement et aux changements pour une réelle démocratie.



Syndicat des Communaux de BOUGUENAIS

M. BLIN succède à M. ROGUET  
à la tête du corps local  
des sapeurs pompiers volontaires

Après avoir été au service de la Commune depuis plus de vingt années, M. ROGUET Yves a demandé, pour des raisons de santé, à être relevé de ses fonctions. Chef du corps local de Sapeurs-Pompiers, depuis le 1er Juillet 1970, M. ROGUET a été nommé par le Préfet Adjudant-Chef honoraire à compter du 5 Décembre 1977. La médaille d'argent lui a été décernée. Cette distinction vient récompenser vingt années de service au cours desquelles M. ROGUET a su faire preuve à la fois de discrétion et d'efficacité.

A l'occasion de la Ste Barbe, fête chère aux sapeurs-pompiers, la Municipalité a tenu à remercier, au nom de la population, M. ROGUET qui, non sans regret à la fois pour lui mais aussi pour tous ses collègues sapeurs volontaires, a été contraint de cesser ses fonctions.

Ont été associés à ces remerciements, M. Jacques MENUET qui s'est vu attribuer également une médaille d'argent et tous les sapeurs pompiers volontaires qui, tout au long de l'année, demeurent au service de la population et répondent jour et nuit à tous les appels, assurant ainsi la sécurité de tous.

M. BLIN Roger, entré au Corps le 1er Juin 1962, passé sergent le 1er Juillet 1970, a été nommé par le Préfet Adjudant avec effet du 5 Décembre 1977. A cette date, il remplace M. ROGUET en qualité de Chef de Corps.



## GYMNASTIQUE

### après-midi :

Tous les Mardi et Jeudi de chaque semaine :  
de 14 H 15 à 15 H 15

lieu : Gymnase de la Croix-Jeannette

### soir :

Tous les Mercredi de chaque semaine :  
de 19 H à 20 H

lieu : Gymnase de la Croix-Jeannette

### LES COUETS :

Tous les Lundi de chaque semaine  
de 14 H 15 à 15 H 15

lieu : Centre médico-social à côté de la chapelle.

### BOUGUENAIS :

Tous les Mardi de chaque semaine  
de 14 H 15 à 15 H 15

lieu : ancienne salle de Judo à côté de la maternelle.

### PRIX :

50,00 F par an, assurance comprise.  
30,00 F par an, assurance comprise, pour le 3e âge.

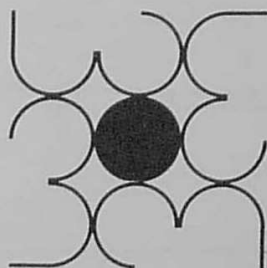
Pour les inscriptions, se présenter à l'heure des cours.

## Objets trouvés

### REPAS DE NOEL

Un manteau a été oublié : manteau gris avec col de fourrure. Prière de le réclamer au bureau d'Etat-civil.

BOUGUENAIS



cit  nouvelle

R daction et Diffusion  
Mairie de Bouguenais  
Atelier Municipal  
Directeur de Publication  
B. POUCHIN